

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

ULB

Pôle Santé
École de
santé publique



Guide de l'étudiant·e
2021-2022



informations
générales



Le Pôle Santé et l'École de Santé Publique

Guide de l'étudiant

Année académique 2021-2022



Table des matières

Partie 1 : Le Pôle Santé	5
Bienvenue au Pôle Santé	7
Infrastructures et Services sur le Campus Erasme	8
La Bibliothèque des Sciences de la Santé	8
Nos collections	8
Comment faire pour trouver un livre ?	8
Comment emprunter	8
Collections numériques	8
Nouvelles technologies, réseau et charte des utilisateurs ULB	9
Étudier à la bibliothèque	9
Photocopier mais pas photocopier	9
Heures d'ouverture	10
Contacts	10
Accès contrôlé au bâtiment D en période de session	10
En savoir plus ?	10
Facilités mises à disposition par les étudiants, pour les étudiants	10
Le Foyer culturel	10
La Maison des Étudiants (Cercles et Bureaux)	10
Salles Informatiques et Cyberespace	12
Service des Inscriptions	12
Médecine du Travail (Service commun de Prévention et de Protection au Travail)	13
Musée de la Médecine	13
Objets perdus	13
PsyCampus	13
Restauration	14
Salle d'études	14
Service Social Étudiants	14
Activités sportives sur le Campus Erasme	14
Le Pôle Santé	15
Transports : parkings – Métro	15
Canaux de communication du Pôle Santé	16
Plan du Campus Erasme	17

Partie 2 : L'École de Santé Publique	19
Le Mot de la Présidente	21
Quelques informations	23
Mon ULB et les sites ULB et facultaires	23
Le Secrétariat de l'ESP	24
L'enseignement	25
Les filières d'enseignements en santé publique	25
De 1er cycle	25
De 2 ^e cycle	25
De 3 ^e cycle	26
Les travaux pratiques et séminaires	27
Jury et délibérations	27
L'organisation de l'École de Santé Publique	28
La Recherche à l'ESP	29
Quelques renseignements pratiques	29
Crédits et reports	29
Les seuils de réussite	29
Qu'est-ce qu'un crédit et comment l'obtenir?	29
Édition des notes de cours	29
Bon usage	29
Rédaction d'e-mail	30
Divers	30
Quelques dates importantes en 2020-2021	32
Calendrier académique	33

Au verso de la brochure :

Les informations générales sur l'université



Partie 1

Le Pôle Santé



Bienvenue au Pôle Santé

Le Pôle Santé regroupe les entités de l'ULB qui ont une thématique commune d'enseignement et de recherche : les sciences de la santé. Il comprend donc la Faculté de Médecine, la Faculté des Sciences de la Motricité, l'École de Santé Publique ainsi que la Faculté de Pharmacie. Les trois premières entités sont regroupées sur le campus Erasme facilitant les liens d'étroites collaborations avec l'Hôpital académique de l'ULB. Seule la Faculté de Pharmacie se trouve encore actuellement sur le campus de la Plaine.

Piloté par un Comité de gestion qui réunit mensuellement les autorités des entités constitutives et leurs bras droits administratifs, le Pôle Santé a pour vocation de favoriser les partenariats entre ces entités dans tous les domaines (enseignement, recherche, tâches de gestion administrative ...), et notamment, pour le mieux-être de tous ceux qui fréquentent le campus Erasme, de travailler à une plus grande convivialité et à une meilleure diffusion de l'information sur ce campus. Au fil du temps sont apparues de nouvelles habitudes, fruit d'une collaboration plus intense et d'un effort de valorisation et de mutualisation des ressources (cours communs, séminaires transversaux, centre de simulation, formations continues...).

Nous vous invitons à participer pleinement à la réalisation de cette ambition d'inventer un nouveau modèle de gestion de campus, en étant par exemple membre d'un des groupes de travail du Pôle Santé, mais aussi plus généralement en vous inscrivant dans une démarche d'ouverture aux étudiants qui sont dans une autre discipline que la vôtre et en participant aux activités proposées à tous (le sport, le théâtre ...).

Ce campus est le nôtre, faisons-en un lieu de vie agréable et stimulant!

Nous vous souhaitons de belles années d'étude au Pôle Santé!

Les Doyens et Président des entités du Pôle Santé

Infrastructures et Services sur le Campus Erasme

La Bibliothèque des Sciences de la Santé

La bibliothèque dessert les établissements liés aux Sciences de la Santé dont : l'École de Santé Publique, la Faculté de Médecine et la Faculté des Sciences de la Motricité, sur le Campus Erasme.

Nos collections

25.000 livres et 10 km de revues sont à votre disposition dans le bâtiment D. Toute la documentation s'y trouve rassemblée.

La plupart des livres s'empruntent (entre 7 et 15 jours suivant le type de ressources), les revues restent toujours à la bibliothèque. Le bâtiment GE offre quant à lui un espace de salle d'étude (accessible avec carte d'accès activée)

Comment faire pour trouver un livre ?

En déambulant parmi les rayonnages qui suivent un **plan de classification**. Pour vous repérer visuellement plus facilement et rapidement, des signets orange vous indiquent les changements de disciplines.

Dans un premier temps, vous aurez surtout besoin des ouvrages référencés par vos professeurs. Vous les reconnaîtrez grâce à leur étiquette rouge portant la mention **REF**.

Une autre manière de trouver de l'information est d'employer CIBLE+, le nouveau moteur de recherche des bibliothèques disponible à : <https://bib.ulb.be/fr/documents>

Simple à utiliser, quelques mots vous renverront à une foule de références issues de livres, mais aussi à des articles de revues (ce qu'un catalogue classique ne fait pas), en ligne ou en papier, présentes dans nos bibliothèques ou sur le web et toutes certifiées de qualité scientifique.

Comment emprunter ?

Au comptoir de prêt ou via **l'automate de prêt**. Il vous permet d'emprunter et de retourner « en self-service » des ouvrages de la bibliothèque pendant les heures d'ouverture, sans passer par le comptoir de prêt.

Votre carte d'étudiant vous sera nécessaire pour les transactions de prêt. Vous pouvez également remettre des ouvrages en dehors des heures d'ouverture dans une **boîte de retour** à l'entrée du bâtiment D.

Collections numériques

Les enseignants des cours comme l'anatomie ou l'histologie pour lesquels le support visuel est essentiel ont mis à disposition des étudiants sur internet de grandes quantités d'images. Elles se retrouvent dans **l'Icnothèque Numérique** qui est un des services numériques des bibliothèques de l'ULB. L'Icnothèque est directement accessible à cette adresse : <http://icono.ulb.ac.be> ou via le site web des bibliothèques.

Nouvelles technologies, réseau et charte des utilisateurs ULB

5 terminaux sont installés dans les salles de lecture. La bibliothèque est aussi équipée d'un réseau WiFi. L'utilisation des terminaux et du réseau doit se conformer à la **charte des utilisateurs ULB**, c'est-à-dire uniquement dédiée à des activités de recherche et/ou en lien avec l'enseignement.

Comme toute bibliothèque, les usages sont précisés dans un **règlement** mais celui-ci est assorti d'une **charte de bonne conduite**. Rédigée par des étudiants et des bibliothécaires, elle reprend des principes de bon sens pour une vie agréable en communauté. Pour éviter tout désagrément au cours de vos études, prenez connaissance de ces documents via le site web des bibliothèques.

Étudier à la bibliothèque

Les salles de la bibliothèque offrent près de 390 places assises pour la consultation des ouvrages, l'étude, le travail individuel, la préparation des matières.

Les 320 places assises sont réparties en zones différentes :

Des **zones calmes** pour un travail et une étude plutôt individuelle. Il s'agit des grappes de tables carrées installées près des fenêtres ;

Des **zones pour travailler ensemble**. Ce sont les tables rondes installées au bâtiment D qui permettent d'échanger à plusieurs en respectant toutefois le voisinage des zones de calme ;

Une **salle de silence** de 33 places, qui est réservée pour les étudiants qui souhaitent travailler individuellement et dans le silence absolu. L'accès s'y fait par carte à partir du BA3 ;

Une **salle de réunion** mise à disposition pour les travaux de groupe (maximum 6 personnes) qui vous permet de travailler à vos TP, à vos rapports par petits groupes ;

Un **coin « rencontre »** qui a été aménagé au bâtiment D. Il s'agit de l'Erasmus Reading Corner. Vous pourrez y prendre connaissance des informations de la vie sur le campus via l'écran plat confortablement installé dans un canapé et entouré d'une documentation variée ;

Les **Essentiels Papiers**, revues sélectionnées par vos professeurs car indispensables à votre formation ;

Les **Medical Humanities**, romans, ouvrages historiques, choisis par les enseignants pour une approche humaniste de l'art de guérir.

Photocopier mais pas photocopier

Une photocopieuse multifonctions (scan, impression, copie) en libre-service est à votre disposition au bâtiment D. Elle fonctionne avec une carte magnétique qui s'achète 2 euros à l'automate. La carte se charge par tranche de 50 cents, la page vous revient à 6 cents. Sachez toutefois qu'il est interdit de reproduire intégralement un ouvrage, même un syllabus.

Contacts : Service Sésame au 02/555.46.89

Heures d'ouverture

Pour le bâtiment D : du lundi au vendredi de 9h à 22h (8h à 22h en session) heures d'ouverture bâtiment D : samedi 9-18h (9-22h en session) L'horaire des **salles d'études du bâtiment GE** sera affiché sur le site web de la bibliothèque

Accès contrôlé au bâtiment D en période de session

Vous souhaitez préparer vos examens dans un environnement calme ? Activez, dès la rentrée, votre carte de paiement et d'accès via le site sécurisé du Pôle Santé à <https://medecine.ulb.ac.be/etudiants/> (vous devez vous munir de votre adresse électronique ULB pour vous y enregistrer).

En savoir plus ? Venez à nos séances d'info !

Des séances d'information spécifiques pour les nouveaux étudiants sont organisées par les bibliothécaires en début d'année académique. Ils y donnent une foule de renseignements sur l'utilisation du moteur de recherche, les modalités pratiques du service de prêt et les services en ligne. De quoi mettre tous les atouts de réussite de votre côté. Vous trouverez les horaires et locaux des séances sur le site web de la bibliothèque.

Facilités mises à disposition par les étudiants pour les étudiants

Le Foyer culturel

C'est un lieu d'information et de détente géré par les étudiants pour tous les étudiants du Campus. On y trouve des informations relatives aux activités culturelles sur et en dehors du Campus Erasme. On vous y propose un accès à des activités telles ciné-club, concerts, conférences, opéra, théâtre... à des prix réduits, sans oublier les ateliers artistiques de l'Université (peinture, théâtre, sculpture, photo...). Le Foyer culturel met également à votre disposition un piano, une BDthèque, des jeux de société, une table de ping-pong et deux billards.

Situé au niveau 3 du Bâtiment F – local F3.102., ouvert en principe de 11h à 15h. Pour tout renseignement : 02 555 62 90.

La Maison des Étudiants (Cercles et Bureaux)

Elle abrite, au rez-de-chaussée, les Cercles de Médecine, de Kinésithérapie, d'Éducation physique et des Infirmières.

À l'étage, vous trouverez les presses de Médecine et de Kinésithérapie, et le Bureau des Étudiants en Sciences de la Motricité. Des activités et des réunions étudiantes y sont régulièrement organisées.

Sur le temps de midi, les Cercles de Médecine et de Kinésithérapie proposent l'impression et les photocopies de vos documents, petite restauration, tabliers, matériel de dissection, résumés non officiels des cours,...

Le local du Cercle de Médecine peut être réservé en soirée pour organiser une activité étudiante (cantus, soirée, etc).

Elle est située au bâtiment M, du côté du parking étudiants/logements universitaires.



La Faculté de Médecine et celle des Sciences de la Motricité ont toutes deux un Bureau Étudiant chargé de représenter leurs pairs auprès des Autorités.

Photocopier et imprimer grâce aux cercles

Rendez-vous au 1^{er} étage du bâtiment F, Place facultaire, 2,50 cents la copie.

Sites web des différents Cercles et Bureaux

Sur le Campus Erasme (M) :

Le Cercle de Médecine www.cercle-medecine.be

Site du BEM : www.bemulb.be

- Kinésithérapie : <http://www.cerclekine.be> www.cerclekine.be

- Cercle de Kinésithérapie et ostéopathie : <https://www.cko-ulb.com/>

- ISEP (Éducation Physique) : <https://www.facebook.com/cercle.isep/>

- Bureau des étudiants en Sciences de la Motricité – BEMOT :

<https://www.facebook.com/BEMotUlb/>

Site du Bureau Etudiant de l'ESP : <http://bureauetudiant-esp.e-monsite.com/>

Sur le Campus de la Plaine : le cercle de la Faculté de Pharmacie
www.student-cepha.site.ulb.ac.be.

Salles informatiques et Cyberspace

Afin de profiter des divers services informatiques de l'ULB, veuillez créer votre NETID et adresse électronique via cette adresse :
idsapp.ulb.ac.be/pam/

L'accès WiFi est accessible sur le campus avec le NetID.

www.ulb.be/tools/comptes.html, sur la place facultaire, au F, à l'entrée du GE, à l'intérieur du N, niveau 2 et au A, à l'avant du bâtiment.

Les salles informatiques Espace Pipere (bâtiment E) pour la Faculté de Médecine et **N-3-209** (bâtiment N) pour les Sciences de la Motricité ne sont pas accessibles aux étudiants du BA1 mais seront accessibles à partir du BA2 en Médecine et du BA3 en Sciences de la Motricité.

Le Cyberspace de l'ESP est ouvert à ses étudiants, niveau 3, bât A.

Le Cyberspace : un espace au rez-de-chaussée du bâtiment GE (GE2.210) est à disposition de tous les étudiants. Vous y trouverez des bornes WiFi, tablettes, prises et tables.

Par ailleurs les étudiants ont accès à une série de salles informatique sur les campus du Solbosch, de la Plaine et d'Erasme.

Les conditions d'accès aux salles sont régies par un règlement général et pour certaines par des conditions supplémentaires.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://padi.ulb.ac.be>

Service des Inscriptions

Une antenne du Service des Inscriptions est présente sur le Campus Erasme, vous trouverez les horaires et leur lieu sur : www.ulb.be/polesante

Médecine du Travail (Service commun de Prévention et de Protection au travail)

L'étudiant doit être reconnu apte à faire des stages à l'hôpital par le Service de la Médecine du Travail. Pour ce faire, et selon la législation belge, il doit, entre autres, être vacciné contre l'hépatite B et être négatif au test tuberculinique.

Responsable : Dr. Véronique LECHEVIN

Où ? Bâtiment Bucopa, 1er étage, local 124.

Quand ? Lundi et vendredi, de 11h30 à 12h30

Téléphone sur le site Erasme : 02 555 37 80 — 02 555 37 69

Musée de la Médecine

Reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Musée de la Médecine propose une riche collection d'objets d'art et d'archéologie illustrant l'évolution des conceptions médicales de la Haute Antiquité à nos jours. Ouvert sur le monde, le Musée de la Médecine s'intéresse également à l'art de guérir des pharaons, des précolombiens et des civilisations africaines et chinoises. Par ailleurs, il expose une exceptionnelle série de cires anatomiques qui firent les beaux jours des écoles de médecine et des foires d'autrefois. Enfin, un fonds de livres médicaux anciens (XVI^e siècle-XIX^e siècle) et un centre de documentation en histoire de la médecine sont logés dans ce bâtiment situé au cœur du campus hospitalo-universitaire de l'Université libre de Bruxelles.

Où ? Campus Erasme — Place Facultaire

T : 02 555 34 31 — F : 02 555 34 71

museemed@erasme.ulb.ac.be

www.museemedecine.be

Objets perdus

Sur le Campus Erasme, les objets trouvés sont habituellement collectés par les agents de la surveillance générale (Bâtiment F situé près de la Place Facultaire, niveau 3, à côté du Foyer Culturel) ou aux secrétariats étudiants de l'École de Santé Publique (A), de la Faculté de Médecine (J) et de la Faculté des Sciences de la Motricité (N).

PsyCampus

Les rendez-vous se prennent auprès de PsyCampus par téléphone au 02 650 20 25.

Des consultations vous seront proposées le lundi après-midi et le vendredi matin, local 107, bâtiment Bucopa, 1er étage. La première consultation est gratuite et le prix des entretiens suivants est de 7 euros.

Plus d'informations :

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/psy-campus.html>

Restauration

Le Foyer, situé à l'étage du bâtiment F, accueille les étudiants pour manger leur en-cas. C'est également là que se situe un restaurant Sodexo qui vous propose de la petite restauration à un tarif étudiant. Vous en trouverez un autre à l'Hôpital Erasme, niveau -1

Des commerces situés dans la galerie commerciale proposent aussi toute sorte de restauration.

Des Food Trucks s'invitent sur la Place Facultaire et du côté du bâtiment O pour vous offrir des mets variés. Ils sont là tous les midis hors période de vacances et jours fériés.

Salle d'études

Où? Bâtiment F, Salle Expo

Quand? De 8h à 22h, pendant les vacances de Noël et de Pâques et pendant des sessions d'examens, tous les jours (semaine et week-end).
Horaire détaillé pendant les sessions (cf. écrans.)

Accès? Les étudiants doivent obligatoirement être en possession de leur carte d'étudiant ULB.

Service Social Étudiants

Il peut vous écouter, vous conseiller et vous informer pour toute question relative à :

- La sécurité sociale,
- Les allocations familiales,
- Le chômage et les jobs étudiants,
- Le coût d'une année académique,
- Les possibilités de réduction du droit d'inscription,
- La réduction du loyer dans les logements universitaires,
- Le Service Social Etudiants peut également apporter un soutien financier sur base d'une évaluation des ressources de l'étudiant.

Le Service Social Etudiants peut recevoir les étudiants sur le Campus Erasme :

Où? Bâtiment GE - Porte E2 - 2e étage - Local E2.2.110.

ATTENTION : uniquement sur rendez-vous pris au préalable auprès de l'accueil du SSE : Tel 02 650 20 14 - Email: sse@admin.ulb.ac.be

Plus d'infos sur : <https://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives>

Activités sportives sur le Campus Erasme

Pour 50 € par an, la « Carte de Sports » vous permet de participer, à partir du mois de septembre, aux activités sportives organisées sur le campus Erasme.

À découvrir :

- Une vingtaine d'activités sportives (Zumba, Basketball, Badminton, Step, Tennis de table, ...) se déroulant dans les Bâtiments O, N et dans les locaux de la HELB.
- ULB OWLS : Rejoignez les équipes de l'ULB et défendez nos couleurs dans les Championnats « Interuniversitaires ».
- Interfacs : Défendez les couleurs de votre faculté en participant aux Championnats « Interfacultaires ».
- 10 Km de l'ULB : Courez et soutenez la recherche scientifique à l'ULB.
www.10kmulb.org

- Sportif de haut niveau : L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner votre double carrière étude et sport de haut niveau.
- La carte de sports c'est aussi un accès aux activités sportives organisées sur les autres campus (Solbosch, ...)

Informations - Inscription : Permanence Sports Erasme (Bâtiment O-local O.2.305 A), mardi et jeudi de 12h00 à 14h00.

<http://www.ulbsports.eu/home3.asp?ClubID=107&LG=FR>

Bureaux : Av A Buyl, 105, B-1050 Bruxelles - T +32 2 650.21.78 - ulbsports@admin.ulb.ac.be

Transports : parkings – Métro

Les **parkings** ne sont accessibles aux étudiants qu'à partir du 1^{er} master.

Le **métro STIB** de la ligne 5 (Erasme/Hermann-Debroux) dessert le campus. La ligne 5 relie le Campus Erasme à celui de la Plaine (Delta). Horaires et informations à propos des trajets sur le site de la STIB et sur les plans délivrés par l'ULB.

Une **station Villo!** se trouve près de la sortie de métro Erasme.

Canaux de communication du Pôle Santé

Informez-vous des activités, conférences, séminaires, services, jobs du Pôle Santé et de ses entités :

- **en lisant vos e-mails ulb.ac.be,**
- en vous connectant à MonULB, dans "Mon dashboard",
- en regardant les informations qui défilent sur les écrans (dans les bâtiments A, B, D, F, GE, J, N, O),
- en suivant la page Facebook du Pôle Santé "ULB-Pôle Santé".
- en consultant la page d'accueil du site du Pôle Santé <http://www.ulb.ac.be/polesante/index.html>

N'hésitez pas à nous proposer vos activités étudiantes par e-mail (cf. adresses ci-dessous)

Personne de contact pour le Pôle Santé :

Delphine Honorez — communication.polesante@ulb.ac.be

Personne de contact pour la réservation d'un auditoire :

Myriam Dekerpel — auditoirespolesante@ulb.ac.be

Plan du Campus

La Faculté occupe principalement les bâtiments J, GE, F, C.

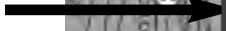
Pôle Santé

Le Pôle Santé rassemble le Faculté de Médecine, le Faculté des Sciences de la Motricité, l'École de Santé Publique et la Faculté de Pharmacie, située pour sa part sur le campus de la Plaine.

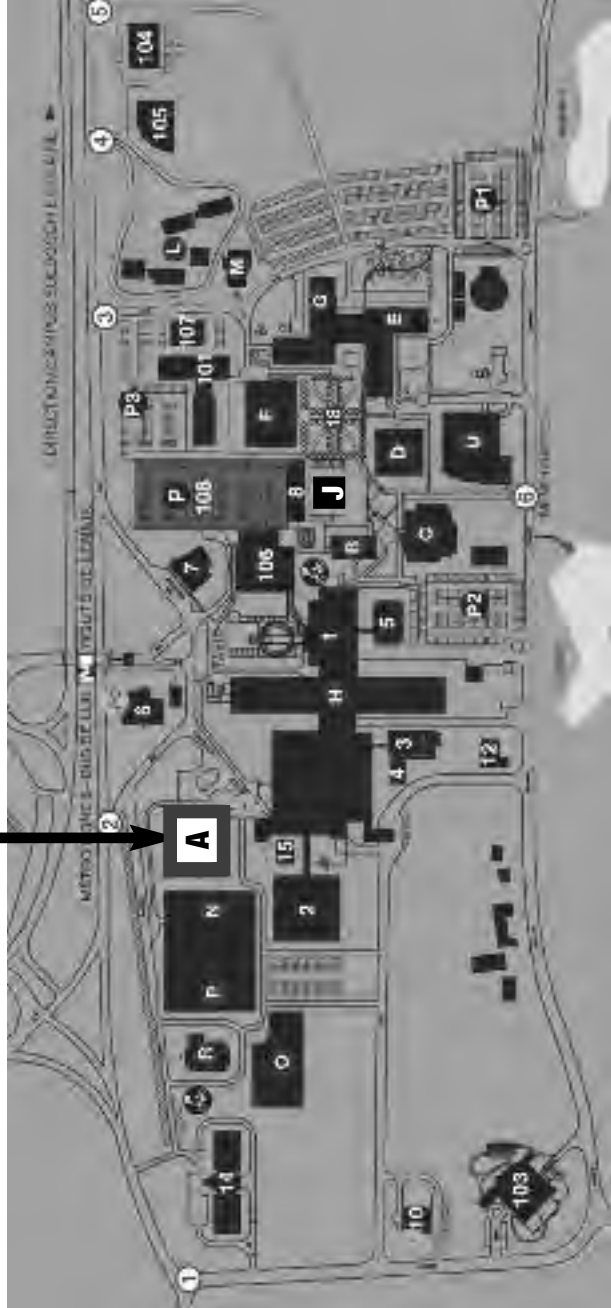
Localisation des secrétariats de Facultés et École

- J** Faculté de Médecine, rez-de-chaussée
- N** Faculté des Sciences de la Motricité, niveau 3 (Esplanade)
- A** École de Santé Publique, rez-de-chaussée

École de santé publique



- A** École de santé publique
- B** Auditories
- C** Laboratoires
- D** Presses universitaires de Bruxelles (PUB)
- E** Bibliothèque des Sciences de la Santé
- F** Auditories – Foyer
- G-E** Enseignement – Recherche – Musée d'anatomie et d'embryologie humaines
- H** Administration du Pôle Santé (local G1.2.302)
- J** Hôpital Erasme
- LA** Auditoire – Secrétariat facultaire
- LA** Logements étudiants
- M** Maison des étudiants
- N** Faculté des Sciences de la Motricité
- O** Hall des sports
- P** Haute école libre de Bruxelles Ilya Prigogine
- R** Ecoles d'infirmier(e)s
- S** Inclinéateur
- U** Laboratoires de recherche
- 1** Hall d'accueil
- 2** Crèches
- 3** Facere
- 4** Dialyse
- 5** Station d'épuration
- 7** Cyclotron
- 8** Banque de sang
- 9** Erasmus Technology Center – EEBIC
- 10** Hélicopt
- 11** Pavillon funéraire
- 12** Unité des soins intensifs
- 13** Parkings privés
- 13b** Parking payant
- 14** Logements étudiants privés
- 15** Cercle de médecine
- 16** Galerie commerciale Bâtiment Bucopa
- 17** Musée de la médecine
- 18** Place facultaire
- 19** Hôtel
- 20** Résident technique
- 21** Hôpital de jour - Unité phase I Pfizer
- 22** Jardins de la mémoire (MRS)
- 23** Parking





Partie 2

l'École de
Santé Publique



esp



ECOLE DE
SANTE PUBLIQUE

Le Mot de la Présidente

Chère étudiante, cher étudiant, au nom de toute l'équipe de l'École de Santé Publique, je suis particulièrement heureuse de vous souhaiter la bienvenue lors de cette rentrée académique et de vous accueillir dans votre École.

Les avancées en termes de connaissances ont conduit à une augmentation considérable de l'espérance de vie, de la santé et du bien-être des populations, dans le monde. Mais actuellement, ces progrès sont menacés par d'anciens et de nouveaux défis. Des épidémies réapparaissent, la crise du coronavirus en est un exemple criant, mais ce n'est pas le seul, la pollution et les modifications du climat, la pauvreté, les crises humanitaires et les migrations humaines qui peuvent en découler, les enjeux économiques et le développement durable affectent la santé et le bien-être des populations. Comme vous le savez, la santé publique étudie l'être humain. Elle vise à comprendre la santé des populations dans une approche globale en intégrant tous ces différents aspects. Il s'agit aussi bien de promotion, prévention, traitement et revalidation que de l'environnement physique et psychosocial et de comment les styles, lieux et conditions de vie et de travail peuvent influencer la santé et le bien-être. Je suis persuadée que cette discipline vous passionnera. Au centre des préoccupations de nos sociétés, elle est multidisciplinaire, multiculturelle, multiprofessionnelle et profondément humaine.

Les valeurs et principes de santé publique que nous défendons seront transmis lors des enseignements, au cours des collaborations et échanges qui s'égrènent tout au long de votre parcours d'études. Nous inscrivons nos cursus dans une amélioration continue des démarches pédagogiques et des contenus des enseignements. L'approche par compétences, la traduction des recherches au regard des évolutions des métiers de la santé publique et des enjeux des sociétés ont mené et mènent encore à plusieurs réformes des programmes tout en veillant à plus de cohérence et de spécificité. Vous venez d'horizons professionnels et géographiques très divers, je suis persuadée que la richesse qu'apporte votre diversité contribuera au développement de notre École de Santé Publique et surtout pour un développement durable. Nous espérons votre pleine participation à la vie de l'École et votre épanouissement dans vos études. Nous comptons sur votre dynamisme, nos futurs échanges d'expériences, vos propositions et innovations pour faire vivre, ensemble, notre environnement commun de travail et d'apprentissage.

L'École de Santé Publique devient, dès aujourd'hui, votre École. C'est un lieu d'apprentissage convivial qui intègre le respect de chacun, valeur fondamentale que nous défendons et la proximité entre étudiants, enseignants, équipes administratives et chercheurs. Nous mettons en place diverses ressources afin de favoriser votre intégration et de vous accompagner tout au long de votre cursus. Toutefois, n'hésitez pas à contacter professeurs, assistants, collaborateurs administratifs ou délégués étudiants, tous et toutes sont prêts à vous aider durant toute cette année. Cette année, après les contraintes de la récente crise sanitaire, en favorisant un enseignement en présence mais dans le respect de la santé de chacun et chacune, c'est avec enthousiasme, étant la première femme à assurer la présidence de l'école, que je vous souhaite une année à la hauteur de vos attentes et riche en découvertes.

Professeure Catherine Bouland,
Présidente de l'École de Santé Publique

Quelques informations

MonULB et les Sites ULB et facultaires :

Vous trouverez sur le site ULB et le site facultaire <https://esp.ulb.be> toutes les informations générales qui vous seront utiles.

Les valves « papier » existent et reprennent les informations particulières relatives aux filières.

Les interfaces de l'ULB (partie « bleue » p. 8-10)

1. ULBID
2. Le Portail MonULB
3. L'Université Virtuelle
4. TE Viewer
5. Les Fiches d'unité d'enseignement

MonULB est le moyen de communication entre vous et les titulaires de cours, les différents services, que vous devez privilégier. Il vous donnera des informations relatives aux résultats, congés, calendriers, etc.

Consultez-le quotidiennement, via l'onglet « accueil », tous les changements d'horaires et de plannings y figurent dès que le secrétariat en a connaissance.

Un dispositif d'accompagnement en ligne, ESP+, est disponible pour vous aider dans votre master. N'hésitez pas à l'utiliser !

(Via la plateforme de l'Université virtuelle accessible à tous les étudiants de l'ESP disponible sur le portail MonULB)

Les contacts utiles (hors ESP)

1. Le service social des étudiants (partie « bleue » p. 23)
2. L'accompagnement des étudiants à besoin spécifique (partie « bleue » p. 24)



Le Secrétariat de l'ESP est composé de :

Responsable de l'Administration Facultaire (RAF)

Joëlle HERZET (T. +32 2 555 40 21 – joelle.herzet@ulb.be) :

Master de Spécialisation en sciences de la santé publique, méthodes de recherche appliquée à la santé globale,

Aline LABAT (aline.labat@ulb.be)

Master en Sciences de la Santé Publique, AESS, CAPAES

Admissions, mémoires, stages

Maggy BLONDEL (T. +32 2 555 40 14 – secretariat.esp@ulb.be)

Gestion du Master en Sciences de la Santé publique

Crédits éducation payés, PAE, notes et délibérations

Gehol, horaires et locaux

Mélissa VAN HUMBEECK (T. +32 2 555 66 45 – secretariat.esp@ulb.be)

Master de Spécialisation Médecine Travail

Master de Spécialisation Public Health Methodology

Catherine VERVERIS (T. +32 2 555 40 13 – mphm.esp@ulb.be)

École Doctorale et Doctorat

Florent PARISIS (T. +32 2 555 40 88 – doctorat.esp@ulb.be)

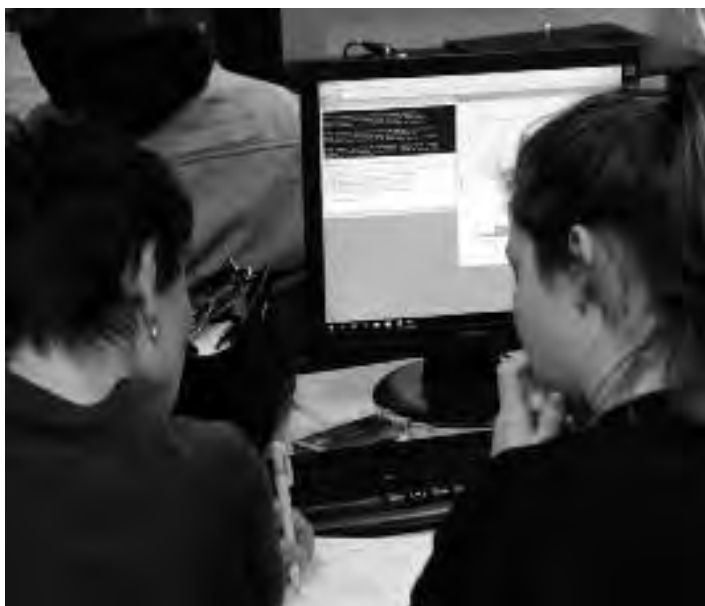
Responsable «Communication»

Appui administratif aux Centres de recherche

Yasmina TALHAOUI (T. +32 2 555 40 58 – yasmina.talhaoui@ulb.be)

Cellule d'appui aux Centres de recherche

Nathalie MOGUET (T. +32 2 555 40 78 – nathalie.mogueta@ulb.be)



L'enseignement

Chaque filière d'enseignement est placée sous la gestion d'un Coordonnateur/-trice.

Les filières d'enseignements en santé publique

De 1^{er} cycle :

- En collaboration avec la Faculté des sciences sociales et politiques :
Bachelier en sciences humaines et sociales – mineure en santé publique

De 2^e cycle :

• Master en santé publique 4 finalités :

Politiques, Systèmes et Promotion de la santé

Mme Myriam De Spiegelaere

(T. +32 2 555 40 19 – myriam.de.spiegelaere@ulb.be)

Épidémiologie et biostatistique

Mme Fati Kirakoya

(T. +32 2 555 65 64 – fati.kirakoya@ulb.be)

Gestion des établissements et services de soins

Mme Magali Pirson

(T. +32 2 555 40 56 – magali.pirson@ulb.be)

Santé Environnementale

Mme Catherine Bouland

(T. +32 2 555 40 27 – catherine.bouland@ulb.be)

• Agrégation

De l'enseignement secondaire supérieur : AESS

De l'enseignement supérieur : CAPAES

Mme Pascaline Herpelinck (pascaline.herpelinck@ulb.be)

• De 2^e cycle de spécialisation :

Master de spécialisation interuniversitaire en Sciences de la Santé publique en méthodes de recherche appliquées à la santé globale

Coordination du programme : Université Catholique de Louvain –

Mr Jean Macq, T +32 2 764 51 58 – gaelle.tiberghien@uclouvain.be

Responsable académique ULB : M. Philippe Donnen

(philippe.donnen@ulb.be) T +32 2 555 40 45

Master de spécialisation interuniversitaire : Master in Public Health Methodology (cours en langue anglaise)

Responsable académique : Mme Katia Castetbon

T. +32 2 555 40 17 – katia.castetbon@ulb.be

Master de spécialisation en Médecine du Travail

Responsable académique : M. Benoit Calcus

T. +32 2 555 40 32 – benoit.calcus@ulb.be

Master de spécialisation interuniversitaire en Gestion des risques sanitaires dans les pays du Sud

Coordination du programme : Université de Liège (ms.giris@uliege.be)

Responsable académique ULB : M. Olivier Vandenberg

(olivier.vandenberg@ulb.ac.be)

- **De 3e cycle :**

Doctorat en sciences de la santé publique ;

Formation doctorale en sciences de la santé publique

Président de la Commission d'admission au doctorat :

M. Philippe Donnen (T : +32 2 555 40 45 – philippe.donnen@ulb.be)

- **Formations continues et cycles de perfectionnement en sciences de la santé publique** (<https://esp.ulb.be> pour l'offre de l'ESP et formcont.xe.ulb.be/ pour l'offre de l'ULB).





Les travaux pratiques et séminaires

Les présences sont exigées aux travaux pratiques, excursions et séminaires et peuvent être vérifiées.

La troisième absence non motivée peut entraîner le refus d'examen pour ces travaux pratiques.

Les travaux pratiques se déroulent tout au long de l'année académique et **ne font pas l'objet d'une 2^e session**.

Jury et délibérations

Le règlement complet des évaluations et des Jurys de l'ESP, les modalités de délibérations, heures et dates de proclamations figurent sur MonULB.

Toutes les situations rencontrées sont délibérées par le Jury qui reste souverain et appliquera les règles de délibérations conformes au décret dit « Paysage ».

Pour les étudiants du programme interuniversitaire du Master de Spécialisation en santé publique « Santé globale » inscrits à l'UCLouvain, reportez-vous à la documentation fournie par cette Université

L'organisation de l'École de Santé Publique

L'École de Santé Publique est une entité indépendante qui doit être considérée comme une Faculté à part entière. Les Autorités de l'École sont :

La Présidente de l'École : Madame Catherine BOULAND

(Cette fonction correspond à celle du Doyen)

- Elle est la plus haute autorité de l'École
- Elle est chargée de l'organisation, de la surveillance de l'enseignement, de la recherche, de l'administration. Il a pouvoir de police et représente l'École au sein de l'Université et dans le monde extérieur.

La Vice-Présidente de l'École : Madame Magali PIRSON

(Cette fonction correspond à celle de Vice-Doyen). Elle assiste, représente ou remplace le Président empêché dans ses missions et responsabilités.

Le Secrétaire académique de l'École : Monsieur Philippe DONNEN

Le détail de **l'organisation de l'ESP** est consultable sur le site de l'ESP : <https://esp.ulb.be>

- **Organes de fonctionnement** : les Conseil d'École ESP ; Commission spéciale, le Bureau ESP ; les Commissions ESP dont la **Commission d'évaluation Pédagogique**, les Bureaux Jurys, les Collèges d'enseignement, les **Coordonnateurs pour chaque formation**.
- Les **étudiants** sont invités à participer activement à la gestion de l'École. Chaque année des élections sont organisées en décembre afin que les étudiants élisent leurs représentants au Conseil de l'École. En janvier, le Conseil de l'École compose son Bureau ainsi que les différentes commissions. Votre participation à la vie de l'École est importante pour nous aider à améliorer nos méthodes d'enseignement. Plus d'infos sur la participation étudiante et les élections : voir aussi au verso de guide, pages 14 et 15.
- Le **Bureau des étudiants (BESP)** a pour but d'être le relais entre les étudiants et les autorités de l'ESP. Il est également instigateur et porteur de différents projets internes à l'ESP mais également au niveau de l'université. La composition du BESP et les projets en cours et à venir sont consultables sur le site.

Contacts:

- Facebook: Bureau Etudiants ESP
- Mail: betudesp@ulb.ac.be
- Site internet: <http://bureauetudiant-esp-e-monsite.com>
- Twitter: @BESP0000
- Local: A3.148

La Recherche à l'ESP :

Il existe 5 Centres de recherche. Ils sont décrits sur le site <https://esp.ulb.be/fr/la-recherche/les-centres-de-recherche>

L'Organisation de l'ULB est consultable sur le site de l'ULB <http://www.ulb.be/fr/la-recherche>

Quelques renseignements pratiques

Crédits

Les seuils de réussite :

Le seuil de réussite d'un enseignement est de 10/20.

Le seuil de réussite d'une année est 10/20 de moyenne.

Qu'est-ce qu'un crédit et comment l'obtenir ?

La réussite de l'année implique que tous les crédits des unités d'enseignement inscrits au programme de l'étudiant soient obtenus. En cas de non-réussite de l'année, le jury valide les crédits des matières dans lesquelles les notes sont 10/20.

Édition des notes de cours

Les notes de cours sont éditées et peuvent être achetées soit :

- aux Presses Universitaires de Bruxelles
 - campus du Solbosch, 42, Avenue P. Héger
 - campus Erasme, PUB, bâtiment C, rez-de-chaussée - tél. +32 2 555 64 29
- à l'École de Santé Publique, Campus Erasme, accueil local n° A 2150. Les permanences seront affichées sur la porte du local.

Bon usage

Général

- Arriver aux cours et aux examens à l'heure (en cas de retard de plus de 15 minutes, attendre la pause pour rentrer)
- Respecter les dates de remise des travaux
- Ne pas enregistrer les cours/les rendez-vous sans l'autorisation du membre du personnel de l'ESP
- Ne pas répondre au téléphone durant les cours, ni se lever pour prendre un appel
- Ne pas parler trop fort dans les couloirs
- Laisser les locaux, le foyer et les toilettes en parfait état
- Ne pas manger ni boire dans les salles informatiques

Rédaction d'e-mail

Rédiger un e-mail obéit aux mêmes règles de rédaction qu'un courrier papier.

Pour ceux qui veulent en savoir plus sur les règles les plus importantes à suivre :

<http://fr.wikihow.com/decrire-un-e-mail-formel>.

Nous pouvons retenir :

- L'utilisation d'une adresse e-mail neutre (utilisez votre adresse ULB)
- L'utilisation d'un titre court et précis dans l'objet du message (ex : le titre du travail)
- L'utilisation d'une formule d'appel appropriée pour débiter (ex : Madame/Monsieur) et clôturer le message

Les travaux envoyés en pièces jointes doivent par ailleurs être enregistrés avec le nom de l'étudiant suivis du titre du travail.

Divers :

- Chaque filière possède ses propres **valves d'affichage papier** qui comprennent les horaires et toute communication relative à la filière
- Les **programmes** sont consultables sur le site <http://www.ulb.be/fr/etudier/programme>
- Les **horaires** sont consultables sur TE Viewer et se trouvent également sur le portail MonULB.
- Le **Calendrier académique** de l'ESP en matière de travail de fin d'études (mémoire) est à consulter et à respecter. Il est consultable sur le portail MonULB.
- Pour le Travail de fin d'études (**Mémoire**), veuillez consulter le Guide du mémoire sur le portail MonULB.
- Le **Règlement** des examens, des jurys, des modalités de délibération, heures et dates de proclamations sont sur le portail MonULB.
- Le **Règlement général des études** ULB est consultable sur le portail MonULB et sur le site de l'ULB.
- Les **documents officiels** de l'ESP sont consultables sur le portail MonULB et au secrétariat.
- Un ou plusieurs **délégués** étudiants sont élus par les étudiants de chaque année et de chaque section. Ils sont l'interface privilégiée, la personne de contact exclusive entre les enseignants ou le secrétariat et leur classe.
- Le ROI de l'ESP est consultable sur le **portail** MonULB.
- Le règlement de prise des avis pédagogiques est sur le **portail** MonULB.



Les dates importantes

1. Paiement

1. Paiement d'un acompte de 50 euros à l'inscription pour le 31 octobre au plus tard.
2. Paiement du solde du minerval : le 1er février au plus tard, il est toutefois conseillé d'effectuer le paiement avant le 20 décembre afin de permettre la bonne organisation des examens de janvier.

2. Report de notes éventuel

D'une année à l'autre, le report de note des activités d'apprentissage est automatique pour toutes les notes égales ou supérieures à 12/20.

3. Valorisation de crédits (anciennement « dispense »)

- Demande à faire au secrétariat de l'ESP pour l'ensemble du programme avant le 29 octobre de la première année d'étude
- Il est nécessaire d'élaborer un dossier détaillant la demande (les cours suivis dans le cadre d'une autre formation, le volume horaire, le plan de cours et la note obtenue)
- Attention : les cours ayant été valorisés pour l'admission au master ne peuvent pas être valorisés une seconde fois.

4. Allègement

- La charge annuelle de l'étudiant est au minimum de 60 crédits. Toutefois, les autorités académiques peuvent exceptionnellement permettre à un étudiant d'alléger le programme d'une année académique (avec un minimum de 35 crédits à suivre par année (sauf dérogation).
- L'allègement n'est accordé que pour l'un des motifs suivants : professionnels, académiques, sociaux ou médicaux, attestés par un document ad hoc (ex. attestation d'un employeur)
- Détail à l'article 13 du Règlement général des études (<https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes>)
- Demande à faire au secrétariat de l'ESP avant le 29 octobre

5. Changement de finalité

Étudiants hors UE

Pas de changement possible car le visa a été octroyé sur base de la finalité choisie initialement.

Étudiants de l'UE

Changement possible avant le 29 octobre (document disponible sur le portail étudiant [MonULB_monsecretariatvirtuel_mesinscriptions](#))

6. Abandon

Avant le 30 novembre

- L'année abandonnée ne compte pas dans votre cursus
- Le minerval est remboursé à 90%

Après le 30 novembre

- L'année abandonnée compte dans votre cursus
- Le minerval n'est pas du tout remboursé

Quelle que soit la date d'abandon des études, il est nécessaire de remplir le formulaire d'abandon (disponible sur le portail étudiant [MonULB_monsecretariatvirtuel_mesdocuments](#)).

Calendrier académique 2021-2022

Semaine d'accueil : du 13 au 17 septembre 2021

- Accueil par le coordinateur du Pôle Santé – le lundi 13 septembre 2021 à 9h
- Accueil facultaire – le mardi 14 septembre 2021 à 11h30
- Différents accueils par finalité sont programmés au cours de la semaine

Lundi 20 septembre 2021 : Début des cours du 1^{er} quadrimestre

Lundi 27 septembre 2021 : *Congé « Fête de la Communauté française »*

Mercredi 27 octobre 2021 : demande d'allègement au secrétariat de l'École

Vendredi 29 octobre 2021 :

- **Date de dépôt de la grille projet de mémoire**
- Paiement de l'acompte de 50 euros minimum
- Demande de valorisation de crédits
- Demande de changement de finalité

Lundi 1^{er} et Mardi 2 novembre 2021 : *Congés « Toussaint »*

Judi 11 novembre 2021 : *Congé « Armistice 14-18 »*

Vendredi 19 novembre 2021 : *Congé statutaire « Fondation de l'Université - Saint Verhaegen »*

Pour les étudiants en année « mémoire » qui souhaitent défendre en janvier 2022

Dépôt du titre : vendredi 3 décembre 2021

Dépôt de mémoire : 15 décembre 2021

Vendredi 24 décembre 2021 : Fin des cours du premier quadrimestre

Du 27 décembre 2021 au 7 janvier 2022 : *Vacances d'hiver*

Du 10 au 28 janvier 2022 : Première partie de la première session des examens

Lundi 7 février 2022 : Début des cours du second quadrimestre

Mardi 1^{er} mars 2022 : *Suspension de cours « Mardi Gras » (Carnaval)*

Du 4 au 15 avril 2022 : *Vacances de printemps*

Dimanche 1^{er} mai 2022 : *Congé de la Fête du travail*

Lundi 2 mai 2022 : Dépôt du titre de mémoire 1^{ère} session

Judi 26 mai 2022 : *Congé d'Ascension*

Vendredi 13 mai 2022 : Fin des cours de l'année académique 2021-2022

Lundi 30 mai 2022 : Dépôt de mémoire 1^{ère} session

Lundi 6 juin 2022 : *Congé Pentecôte*

Du 16 mai au 24 juin 2022 : Deuxième partie de la première session des examens

Du 20 au 24 juin 2022 : Défenses des mémoires de 1^{ère} session

Mercredi 29 juin 2022 : Délibération du Jury des examens.

Lundi 4 juillet 2022 : **Dépôt du titre de mémoire 2^{ème} session**

Du 25 juin au 20 juillet 2022 : Inscription à la deuxième session via le portail MonULB

Lundi 1^{er} août 2022 : **Dépôt de mémoire 2^{ème} session**

Du 8 août au 2 septembre 2022 : Deuxième session des examens.

Lundi 15 août 2022 – Congé d'Assomption

Du 29 août au 2 septembre 2022 : Défenses des mémoires de 2^{ème} session

Mercredi 7 septembre 2021 : Délibérations du Jury des examens

Judi 8 septembre 2022 : Cérémonie de remises des diplômes à 18h

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

ULB

Guide de l'étudiant·e

informations générales

2021-2022



informations
facultaires



Mémento universitaire

Guide de l'étudiant

Année académique 2021-2022

Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous ? Il renvoie à la pratique du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.

Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »

(article 1er des statuts de l'ULB)

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté; elle s'est toujours montrée indépendante et **engagée** dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.



www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage

Mé morandum personnel

Nom :

Prénom :

Adresse privée :

Adresse du kot :

.....

GSM :

E-mail :

En cas d'urgence,
veuillez prévenir :

.....

Au verso de la brochure, vous trouverez les informations générales sur votre Faculté.

Remarque générale : l'utilisation des termes de ce guide est épïcène, c'est-à-dire que les termes sont utilisés au masculin uniquement pour fluidifier la lecture.

Table des matières

L'étudiant à l'ULB

Que devez-vous faire d'emblée ?	8
Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant	8
Activer votre ULB ID personnel	8
Consulter le portail MonULB	8
L'appli Mobile MonULB	8
Consulter votre horaire de cours	9
Accéder à l'Université Virtuelle	9
Consultez vos fiches de cours	9
Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?	10

Que devez-vous savoir ?

Vos droits et vos obligations	10
Règlement général des études et de discipline	10
Charte pédagogique	11
Paiement des droits d'inscriptions	11
Documents d'information, formulaires et attestations	11
Procédures pouvant être effectuées après l'inscription principale	12
Délibérations et proclamations des résultats	12
Maîtrise de la langue française	12

L'organisation de l'ULB

L'organisation et la gestion de l'ULB	13
Le Conseil d'administration et le président du CA	13
Le Conseil académique (COA) et le recteur	14
Les Conseils facultaires et les doyens	14
La participation étudiante et les élections	14
FEF	15

Organisation des études à l'ULB	15
Décret « Paysage » en Communauté française : bon à savoir	15
En quelques mots	15
Comment ça marche ?	16
Et après ?	16

Les Services aux étudiants

A – Votre campus, au quotidien	17
S'installer. S'inscrire	17
Auditoires	17
Campus	18
Accès	19

Se loger	20
Restaurants et commerces	20
La sécurité (Service protection et sécurité & objets perdus) ...	21
Sécurité informatique	21
Règlement général sur la protection des données	22
Le Service des assurances	22
B – Des aides, tout au long de vos études	23
Le Service social étudiants (SSE)	23
Étudiant.e.s transgenres.....	23
Les étudiants à besoin spécifique/en situation de handicap (EBS ESH)	24
ULB Desk Refugees	24
Le Service InfOR-études	24
Le Service médical.....	25
L'asbl Aimer à l'ULB.....	25
PsyCampus	25
cash ^e - risques de harcèlement.....	26
Les Crèches.....	26
ULBJob	26
Le Tutorat (asbl Schola ULB).....	27
C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté	28
Promotion de la réussite.....	28
Blocus assisté	28
Notes de cours en ligne.....	28
Accès aux salles informatiques.....	29
Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centres).	29
Carte « de lecteur »... et carte « de paiement et d'accès ».....	31
Les lieux d'étude à votre disposition	31
Le Plan Langues & autres appuis	31
Les Archives et la Réserve précieuse	32
Les Éditions de l'Université.....	32
Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies).....	32
Le Service de mobilité étudiante	33
D – Vivre l'Université, intensément	34
S'informer	34
Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA).....	35
Les Cercles et Associations étudiantes.....	35
Le Service Environnement & Mobilité.....	35
Le Student Green Office	36
ULB Culture	36
Le Réseau des musées	37
PointCulture ULB.....	37
ULB Sports	37
ULB... demain Alumni !.....	38
E – Quelques liens utiles	38

Au verso, votre mémento facultaire



Que devez-vous faire d'emblée :

- 1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant**
- 2. Activer votre ULB ID personnel**
- 3. Consulter le portail MonULB**
- 4. Consulter votre horaire de cours**
- 5. Consulter l'Université Virtuelle**

L'ULB & VOUS

Que devez-vous faire d'emblée ?

Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription, vous avez reçu votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiez les différentes mentions qui y sont reprises.

Si vous constatez une erreur, faites une demande de modification directement sur votre portail sous la rubrique « mon secrétariat virtuel », « mes données personnelles ».

Activer votre ULB ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active ce ULB ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et son adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre ULB ID (votre compte utilisateur personnel), rendez-vous sur la page : www.ulb.be/tools/pam

Consulter le portail MonULB

Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants. Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez aussi toutes les informations qui vous concernent directement (programme de cours, valves électroniques, horaires, e-mail, Université Virtuelle, secrétariat virtuel, accès aux ressources informatiques...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur monulb.be.

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

L'appli Mobile MonULB

L'ULB a développé une application maison à destination de ses étudiants ! Gratuite et téléchargeable sur l'App Store, Google Play et Windows Store. Elle permet notamment de consulter, de façon personnalisée, les horaires de cours et les annonces facultaires, de recevoir ses notes d'examens dès leur publication, directement sur smartphone ou sur tablette.

Consulter votre horaire de cours

Rendez-vous sur le portail MonULB :

Vous pouvez y consulter l'horaire de votre année d'études (et plus particulièrement celui de votre « série » si vous êtes inscrits à des travaux pratiques d'un cours ou d'un enseignant en particulier. Vous pouvez également consulter votre horaire de cours personnel directement via MonULB).

ATTENTION : les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter très régulièrement sur le portail...

Accéder à l'Université Virtuelle (UV)

L'Université Virtuelle (uv.ulb.be/) est le campus virtuel officiel de l'ULB, où vous trouverez toutes les informations et documents (notes de cours, exercices, tests en ligne, tutoriels, podcasts, MOOCs...) liés à vos cours. Pour vous connecter, il vous suffit d'utiliser votre NetID (votre identifiant numérique ULB). Une fois connecté, vous aurez automatiquement accès à la liste de vos cours.

Attention, les matériaux hébergés au sein de l'UV sont protégés par le droit d'auteur. Veillez à ne pas les diffuser sur Internet (sur les réseaux sociaux par exemple) sans autorisation du titulaire, et ce d'autant plus que certains réseaux sociaux (comme Facebook) revendiquent des droits sur les données qui y sont publiées !

Consulter vos fiches de cours

Les « fiches cours » répondent au décret du 7 novembre 2013, lequel exige — dans un souci de transparence vis-à-vis de l'étudiant qui construit son programme progressivement — que chaque unité d'enseignement au sein d'un programme soit décrite de la façon la plus complète possible, avec une série d'informations allant de l'intitulé de cours aux modes d'évaluation, etc.

Ces informations sont également très utiles pour l'étudiant en mobilité qui construit son « learning agreement » avant son déplacement et qui a donc besoin de connaître ces éléments bien avant celui-ci.

Pour consulter ces fiches, rendez-vous sur l'offre de formation en ligne (www.ulb.be/programme). Chaque intitulé de cours est cliquable et vous donnera accès aux informations décrites plus haut.

NB : Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la Semaine d'accueil pour les nouveaux étudiants (SANE) qui est organisée du lundi 13 au vendredi 17 septembre sur tous les campus de l'Université. Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant. Vous trouverez plus de détail en visitant ce lien : www.ulb.be/sane
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 13 septembre.

Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?

Nous vous invitons à répondre à l'enquête « nouveaux étudiants - votre entrée à l'université »



Tout au long de votre parcours à l'Université, vous serez invités à participer à des enquêtes qui ont pour objectifs d'améliorer votre parcours. Vous serez prévenus par mail et via l'espace dédié aux enquêtes menées par l'ULB sur la vie à l'Université.

Deux exemples :

- En tant que nouveaux étudiants à l'ULB, votre expérience nous intéresse déjà ! Nous vous invitons à répondre à l'enquête « votre entrée à l'Université » qui vous sollicitera 10 à 15 minutes. Cette enquête vise à mieux comprendre comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les activités qui vous ont aidé dans ce processus de choix ? Comment vous y êtes-vous préparés ? ... Des questions porteront aussi sur votre parcours antérieur et celui des membres de votre famille. Vos réponses à ces questions sont importantes car elles nous permettent d'adapter notre système d'informations et les aides offertes aux étudiants.
- Vous serez sollicités dans le cadre de l'évaluation institutionnelle des enseignements par les étudiants. Cette enquête a lieu dès que les enseignements sont terminés, après les sessions de janvier et de juin. Chaque étudiant répond anonymement à un questionnaire pour chaque enseignement auquel il a participé, pour donner son appréciation sur les méthodes pédagogiques, sur les contenus, sur les méthodes d'évaluation. Après analyse, les résultats sont envoyés à chaque enseignant et assistant concernés et à la commission pédagogique de votre faculté (à laquelle des représentants étudiants participent). Il est essentiel que les étudiants et les enseignants y participent afin d'améliorer la qualité des enseignements donnés.

Pour l'ensemble de ces enquêtes, nous vous donnons RDV sur www.monulb.be pour accéder aux enquêtes vous concernant.

Que devez-vous savoir ? Vos droits et vos obligations

Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes

Problème disciplinaire, fraude, plagiat ? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-de-la-commission-de-discipline-relative-aux-etudiants

NB : Concernant le plagiat, un didacticiel de sensibilisation créé par les Archives & Bibliothèques de l'ULB est à votre disposition : bib.ulb.be/version-francaise/navigation/support/boite-a-outils/evitez-le-plagiat

Par ailleurs, tout étudiant devra se conformer aux dispositions sécuritaires

relatives aux activités d'apprentissage auxquelles il participe. Dans le cadre d'un stage, d'une mobilité, d'une activité organisée en dehors des murs de l'Université, l'étudiant se conformera aux dispositions réglementaires du partenaire.

Charte pédagogique

La charte pédagogique de l'ULB (2012) décrit l'idéal vers lequel l'ULB souhaite tendre en matière d'enseignement. Elle est composée de 3 parties : la première énonce les finalités de l'enseignement à l'ULB, définissant le profil de l'étudiant que l'université a pour ambition de former ; la seconde se penche sur les droits et les devoirs des enseignants ; la dernière enfin porte sur les droits et les devoirs des étudiants.

La charte pédagogique (www.ulb.be/fr/charte-pedagogique-de-l-ulb) est disponible en français et en anglais.

Paiement des droits d'inscriptions

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué le plus rapidement possible après validation de l'inscription.

Les délais sont les suivants :

- Un montant de 50 euros est nécessaire pour confirmer l'inscription et doit être réalisé au plus tard le 31 octobre 2021. Les attestations d'inscription ne seront ainsi disponibles sur le portail — et la carte d'étudiant envoyée par courrier postal — qu'après réception du paiement de ce montant.
- le paiement du solde doit être réalisé pour le 1er février 2022. En cas de non-paiement à la date limite : vous n'aurez pas accès aux notes des examens ou ne serez pas, le cas échéant, délibéré.e; vous n'aurez plus accès à aucune activité d'apprentissage ni d'évaluation pour l'année académique en cours; aucun crédit ne sera acquis et l'année sera comptabilisée comme un échec dans votre cursus ; le solde des droits d'inscription restera dû à l'Université et aucune inscription ne sera possible l'année suivante dans aucun établissement d'enseignement supérieur sans règlement de la dette au préalable.

Les règles applicables aux étudiants boursiers sont décrites à la rubrique Service social étudiant.

Documents d'information, formulaires et attestations

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page: www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1

Attestations

Les attestations d'inscription dont vous avez besoin en début d'année pour diverses procédures administratives (transports, mutuelles, allocations familiales) seront disponibles directement dans votre portail étudiant MonULB onglet « Mon secrétariat virtuel » -> « Mes attestations & carte étudiant provisoire » dès le paiement des 50 euros nécessaires à la confirmation d'inscription.

Vos relevés de notes et les attestations de réussite de cycle seront également disponibles directement dans MonULB après les délibérations.

Pour les autres types d'attestations, vous trouverez tous les renseignements utiles sur la page www.ulb.be/fr/inscriptions/attestations.

Procédures pouvant être effectuées après l'inscription principale

Certaines procédures peuvent être effectuées en début d'année après votre inscription principale (modification d'inscription, inscription complémentaire, allègement...). Vous trouverez toutes les informations sur ces diverses procédures sur la page www.ulb.be/fr/inscriptions/gerer-mon-inscription.

Nous vous invitons également à consulter la rubrique «Mes Documents» dans votre portail MonULB.

Enfin si vous avez des questions, si quelque chose ne vous semble pas clair, vous trouverez les réponses aux questions les plus couramment posées en consultant notre support FAQ (<https://support.ulb.be/fr/web/support/registrations>).

Délibérations et proclamations des résultats

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque cycle d'études.

Celui-ci est chargé de proposer et valider les programmes individuels de l'étudiant tout au long du cycle, de sanctionner l'acquisition des crédits, de proclamer la réussite d'un programme d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle correspondant.

Le jury délibère sur base des évaluations portant sur les acquis de chaque étudiant pour chacune des unités d'enseignement suivies durant l'année académique. Le jury statue souverainement et collégalement. Ses décisions sont motivées. Les décisions du jury sont communiquées aux étudiants via leur portail Monulb. Sur simple demande après les délibérations, l'étudiant reçoit son relevé de notes. Les règlements d'évaluations et des jurys sont disponibles sur la page du Greffe : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes

Maîtrise de la langue française

L'étudiant qui désire s'inscrire aux épreuves d'un master à finalité didactique ou de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, et qui n'a pas obtenu son diplôme d'études secondaires ou un diplôme de l'enseignement supérieur dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français doit, à moins d'en être dispensé, réussir l'examen de maîtrise de la langue française.

Pour en savoir plus sur l'inscription, les modalités, les dates d'épreuves...mais aussi les dispenses, rendez-vous sur : www.ulb.be/fr/conditions-d-acces/maîtrise-de-la-langue-francaise-master

L'organisation de l'ULB

L'organisation et la gestion de l'ULB

L'article premier de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

L'article deux des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. La démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de **la participation active de chacune de ses composantes**.

L'Université est dotée d'organes centraux que sont, principalement, le **Conseil d'administration et le Conseil académique**. La **décentralisation académique** se fait par les facultés et entités d'enseignement et de recherche indépendantes, elles-mêmes dotées d'un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut. Chacune de ces instances dispose de commissions consultatives d'avis. Des **représentants des étudiants** participent à tous les niveaux de pouvoir.

Une Assemblée plénière (rassemblant le Conseil d'administration et le Conseil académique) comptant 46 membres effectifs se réunit au moins une fois par an; elle approuve, entre autres, les comptes annuels et le rapport d'activités de l'Université.

Le Conseil d'administration et le président du CA

Présidé depuis le 1er janvier 2016 par Pierre Gurdjian, le Conseil d'administration a en charge la gestion générale de l'Université, de ses finances, de son patrimoine et de ses infrastructures. Il établit le budget et les comptes annuels et fixe le cadre des personnels et des services. Il est composé de vingt membres, dont quatre étudiants et trois personnes représentatives de la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays ayant témoigné de leur attachement à l'ULB. Le recteur y siège également.

Les membres du Conseil d'administration élisent le président du CA en dehors des membres de la communauté universitaire employés à plus d'un tiers par l'institution. Le mandat du président est de quatre ans, renouvelable une fois pour une même durée.

Le Conseil d'administration s'est constitué des commissions permanentes à compétence d'avis, dont la Commission des affaires sociales étudiantes (CASE) et la Commission culturelle (COCU). Il dispose également d'assemblées compétentes en matière informatique (le Conseil des besoins applicatifs – CBA et le Conseil de l'infrastructure informatique – C2I) et pour les infrastructures (Commission de la programmation et des investissements). D'autres instances existent encore. Toutes effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions. Le Conseil d'administration désigne la directrice générale ou le directeur général, assurant la direction de l'administration de l'Université, que celle-ci relève des facultés et entités ou des départements généraux. Ce poste est actuellement occupé par Mme Isabelle Mazzara.

Le Conseil académique (COA) et le recteur

Présidé actuellement par la rectrice, Annemie Schaus, le Conseil académique définit et exécute la politique académique et scientifique de l'Université : enseignement, recherche, relations internationales, formation continue, etc. Il nomme aux emplois du corps académique et du corps scientifique. Il est composé de vingt-six membres, dont six étudiants.

Le Conseil académique est également doté de **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont le Conseil des études, le Conseil de la recherche et le Conseil des relations internationales. Il dispose également d'un Conseil de l'information documentaire et d'autres instances. Toutes exercent les mêmes fonctions de préparation de dossiers dans les matières qui les concernent. Le recteur ou la rectrice est élu par le corps académique pour une durée de quatre ans. Son mandat peut être renouvelé une fois, pour une même durée. La dernière élection a eu lieu au mois de septembre 2020. La nouvelle rectrice, Annemie Schaus, succède à Yvon Englert et est entrée en fonction à la rentrée académique de septembre 2020. Elle est issue de la Faculté de Droit et de Criminologie, qui relève des sciences humaines. La rectrice est l'autorité disciplinaire du corps académique, du corps scientifique et des étudiants. Une nouvelle élection se tiendra en 2024. Conformément aux statuts organiques, Mme Schaus pourra briguer un second mandat. «Selon le principe de l'alternance, tout candidat concurrent éventuel devra être issu d'une faculté des Sciences exactes.»

Les Conseils facultaires et les doyens

L'ULB comprend douze facultés et entités : Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, Droit et Criminologie, Solvay Brussels School of Economics and Management, Sciences psychologiques et de l'éducation, Architecture La Cambre Horta, Sciences, École polytechnique de Bruxelles, Médecine, Pharmacie, Sciences de la motricité et École de Santé publique.

Dans les limites fixées par le Conseil d'administration et le Conseil académique, elles sont gérées par un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut, présidé par un doyen (ou un président). La composition de ces organes est semblable à celle du CA et du COA, avec des représentants de tous les corps, dont des étudiants. Comme au niveau central, ces conseils disposent de commissions facultaires consultatives.

Pour être complet, mentionnons l'École interfacultaire de bioingénieurs (rattachée aux facultés des Sciences et de Polytechnique), ainsi que l'Institut d'Études européennes.

La participation étudiante et les élections

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent aux structures de décision de l'Université. Ils désignent, via le Conseil des étudiants, des membres appelés à siéger au Conseil d'administration et au Conseil académique et, par extension, dans les commissions d'avis. Ils élisent également des représentants dans les Conseils facultaires, d'École ou d'Institut.

Cette participation à la gestion de l'institution, avec voix délibérative, est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité. Des candidatures sont attendues pour chaque niveau de pouvoir. Les différentes élections ne sont valables que si un seuil minimum de participation est atteint.

Votre vote est indispensable à chaque élection

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Une seule est actuellement reconnue: la Fédération des étudiants francophones (FEF).

FEF: www.fef.be

Organisation des études à l'ULB

« Décret Paysage » en Communauté française : bon à savoir

En novembre 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret redéfinissant l'enseignement supérieur en Communauté française, encore appelé « décret Paysage ». Au-delà de modifications relatives aux structures institutionnelles de l'enseignement supérieur (création de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, également dénommée ARES, chargée de coordonner l'enseignement supérieur, en Communauté française, création de 5 « pôles géographiques »), le décret Paysage définit une nouvelle organisation des études passant d'un système organisé en années d'études à un système fonctionnant par accumulation de crédits.

Ce décret poursuit le processus entamé il y a plus de 15 ans par le décret dit « de Bologne », qui harmonisait le fonctionnement de l'enseignement supérieur au niveau de l'espace européen. L'objectif poursuivi : harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires et faciliter ainsi la mobilité des étudiants et des diplômés à travers l'espace européen.

Le décret Paysage ne change pas la structure des études qui restent organisées en 3 cycles – Bachelier, Master, Doctorat – ni la mesure de la charge de travail des étudiants qui reste exprimée en crédits – un crédit représentant forfaitairement une charge de 30 h consacrées à différentes activités d'apprentissage, que ce soit la participation à un cours magistral, une séance de laboratoire, des travaux en bibliothèques ou une étude personnelle.

En quelques mots

Une année d'études pour un étudiant à temps plein représente 60 crédits (c'est-à-dire une charge moyenne de 1800 heures de travail).

Les cursus initiaux sont constitués de deux cycles :

- le premier de 180 crédits conduit au titre de Bachelier.

Cette formation de base offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire. Ce titre n'est pas professionnalisant.

- le second de 120 crédits conduit au titre de Master (avec l'exception des titres de médecin et médecin vétérinaire obtenus après un second cycle de 180 crédits et de plusieurs Masters organisés en 60 crédits).

Au cours du Master, vous approfondissez les connaissances acquises en Bachelier et choisissez une spécialisation. Le Master peut éventuellement comporter une finalité : didactique si vous vous destinez à l'enseignement ; approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche scientifique ; et enfin, spécialisée pour aborder le monde professionnel.

Le programme de Master comprend un mémoire, travail personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits. Un diplôme de premier cycle dans une discipline vous permet d'accéder directement au Master de la même discipline, mais d'autres parcours sont possibles à l'issue de vos études de premier cycle. Un vaste choix de nouvelles orientations s'offre à vous.

Comment ça marche ?

Pour chaque cursus de premier ou de second cycle, les autorités académiques définissent un programme d'études. Celui-ci comprend des enseignements obligatoires et, éventuellement, des enseignements au choix de l'étudiant. Chaque cours (désigné maintenant par le vocable UE pour Unité d'Enseignement) est caractérisé par un nombre de crédits qui représente la charge de l'étudiant.

À l'ULB, toutes les UE ont un poids de 5 ou multiple de 5 crédits, exception faite des programmes organisés avec des partenaires extérieurs à l'université. Pour chaque UE réussie, vous vous verrez attribuer un nombre de crédits correspondant au poids de cette UE. Lorsque vous aurez accumulé suffisamment de crédits (au moins 180 pour le premier cycle, 120 pour le second, dont l'ensemble des UE obligatoires du programme) le jury délibérera et vous délivrera le diplôme correspondant.

Il est également important de savoir que le programme d'un étudiant qui s'inscrit pour la première fois à un premier cycle correspond obligatoirement aux 60 premiers crédits du programme d'études du cycle, sauf allègement éventuel. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi au moins 45 crédits de cette première année que vous serez autorisé à poursuivre dans le cursus.

Dans ce système d'accumulation de crédits, le programme annuel de l'étudiant (PAE), au-delà de la première inscription dans le cycle, sera constitué des UE qu'il n'aurait pas réussies et qu'il doit représenter, ainsi que des UE disponibles en tenant compte bien évidemment de ce qu'il a déjà appris (la progression dans les apprentissages fait que certaines UE constituent des prérequis à d'autres, c'est-à-dire qui doivent être acquises préalablement). De manière générale, le programme annuel de l'étudiant est constitué d'une liste d'UE totalisant 60 crédits, à l'exception des étudiants en année terminale de cycle, en répétition de la première année du premier cycle ou en contrat d'allègement, validée par le jury du cycle auquel il est inscrit.

Et après ?

À la suite des études, une fois votre Master en poche, il est envisageable d'acquérir une qualification plus approfondie en poursuivant un Master de spécialisation, études de second cycle en 60 crédits minimum.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

BACHELIER	Un premier cycle de transition de 180 crédits mène au grade académique de bachelier (BA)
MASTER	Un deuxième cycle professionnalisant mène au grade académique de master (MA) 120 crédits à l'exception du master de médecine ou médecine vétérinaire en 180 crédits.
MASTER de spécialisation	Études spécifiques de deuxième cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master
FORMATION DOCTORALE et DOCTORAT	Les études de troisième cycle comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat pour un forfait de 180 crédits

Les Services aux étudiants

A-Votre campus, au quotidien

S'installer, s'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : édition d'attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications ou abandons d'inscription, inscription au jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

Service des inscriptions

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niv. 4, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles
(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions). Tél. : 02 650 20 00
e-mail : inscriptions@ulb.be

Campus et accès en transports en commun

L'ULB est localisée sur différents sites ou campus à Bruxelles et en Wallonie. Vous trouverez ci-après une description de chacun d'entre eux, ainsi que les liens reprenant des plans dynamiques et les transports en commun qui vous y emmènent.

Accéder aux auditoires

Les auditoires sont référencés comme suit :

Nom du campus — Nom du bâtiment — Nom de la porte d'entrée du bâtiment — Niveau — N° de la porte.

Par exemple :

S.UD2.120 : **S.** pour Solbosch, bâtiment **U**, porte **D**, niveau **2**, porte **120**.

Certains auditoires portent des noms qui honorent une personnalité. Ils figurent entre parenthèses sous le numéro de salle.

Campus du Solbosch :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/solbosch

Le Solbosch est le campus principal de l'Université. Il abrite notamment l'administration et les services généraux. On y trouve également la plupart des facultés de sciences humaines, l'École polytechnique de Bruxelles, la grande bibliothèque des sciences humaines et, parmi les musées de l'ULB, le musée de zoologie, l'Espace Allende, le musée de minéralogie et le musée De Ghelderode.

Campus de la Plaine :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/plaine

Le campus de la Plaine est situé à moins d'un kilomètre du campus du Solbosch. La Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie y sont installées. On y trouve aussi les experimentariums de physique et de chimie, le musée des plantes médicinales et de la pharmacie.

Campus Erasme :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/erasme

Le campus Erasme abrite l'Hôpital Erasme et le Pôle Santé, c'est-à-dire la Faculté de Médecine, l'École de Santé publique et la Faculté des Sciences de la Motricité (la Faculté de Pharmacie se trouvant encore à l'heure actuelle à la Plaine). S'y trouvent également l'École d'infirmier(es) (avec la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogyne), le musée de la médecine et le musée d'anatomie et d'embryologie humaines.

ULB-Flagey

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/flagey

ULB-Flagey abrite une partie des activités et enseignements de la Faculté d'Architecture (La Cambre-Horta).

ULB-Uccle

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/uccle

ULB-Uccle accueille l'École de Traduction et Interprétation ISTI -Cooremans de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

Campus de Charleroi — Gosselies

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/gosselies

Le campus situé sur le site de l'Aéropole de Gosselies accueille le **Biopark Charleroi Brussels South**. Il regroupe des instituts de recherche universitaire, des plateformes technologiques, des entreprises, des structures de valorisation et d'incubation de la recherche ainsi qu'un centre de formation dans le secteur biomédical. Il abrite notamment l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM), l'Institut d'immunologie médicale (IMI), le Centre de microscopie et d'imagerie moléculaire (CMMI), le Laboratoire de biotechnologie végétale (LBV), plusieurs spin-offs, un incubateur (i-tech Incubator) et le centre de formation Biopark Formation.

Campus de Charleroi — Ville-Haute

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/charleroi-ville-haute

Depuis septembre 2015, l'ULB s'est installée sur ce campus au sein du Centre **Universitaire Zénobe Gramme** pour développer progressivement sur ce nouveau campus ses activités d'enseignement, de recherche, de formation et de diffusion de la culture scientifique.

Accès

À pieds

Les sites de l'ULB sont accessibles à pied et de nombreuses zones à l'intérieur des campus sont piétonnes.

À vélo

- Tous les campus de l'ULB sont dotés d'infrastructures vélos. Les parkings sécurisés du Solbosch et de la Plaine sont accessibles aux étudiants de l'ULB, et des parkings couverts et de simples U sont libres d'accès aux visiteurs sur chaque campus.
- Besoin d'un vélo occasionnellement ? Empruntez un Villo, une réduction est offerte à tous les membres de l'ULB sur leur abonnement annuel à Villo. Plusieurs stations se trouvent à proximité des campus bruxellois.
- Retrouvez sur le portail MonULB toutes les informations les informations cyclistes, les évènements dédiés, et la mailing-list « Vélo campus »

En transports en commun

Tous les campus de l'ULB sont desservis par les services de transports en commun (STIB, TEC, De Lijn).

Une réduction est offerte aux étudiants jusqu'à 24 ans sur l'abonnement annuel STIB (52€/an).

En voiture ou à moto

- Les campus de l'ULB disposent d'espaces de stationnement accessibles uniquement aux étudiants de niveau master. Pour toutes les informations concernant les modalités d'accès aux parkings, consultez la page stationnement : www.ulb.be/fr/plans-et-acces/stationnement
- Tous les membres de l'ULB bénéficient d'avantages et de tarifs préférentiels pour l'utilisation de voitures en libre-service Zen Car et Zipcar.
- Envie de covoiturer ? L'ULB est affiliée à Commuty, qui vous propose de trouver des partenaires au sein de l'ULB pour effectuer vos trajets quotidiens. L'inscription est gratuite et réservée aux membres de l'ULB.

Accès PMR (personnes à mobilité réduite)

L'ULB s'est engagée à aménager l'espace public des campus afin d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs, dont les personnes à mobilité réduite (PMR). Des places de stationnement dédiées, des rampes, des plateformes élévatrices, et des ascenseurs facilitent l'accès aux bâtiments.

Deux services sont également à votre disposition pour toute demande d'informations et d'accompagnement: le SIPP (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail) et la Cellule EBS-ESH.

Plus d'informations concernant l'accessibilité et services adaptés :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/accessibilite-pour-tous

NB: dans le courant de l'année académique 2021-2022, les plans actuels seront remplacés par des nouveaux plans (Signal 2), l'Université ayant complètement revu la présentation de ceux-ci pour améliorer la lisibilité et la mobilité sur nos campus.

Retrouvez l'ensemble de ces informations et bien plus en visitant : www.ulb.be/fr/plans-acces

Se loger

Se loger à l'ULB

L'ULB met tout en œuvre pour contribuer à votre réussite, et s'engage à vous accueillir dans les meilleures conditions en offrant un grand nombre de possibilités de logements universitaires et privés, sur et hors campus. Les prix varient, entre autres, suivant l'aménagement et le confort. L'Office du Logement de l'ULB centralise toutes les offres, informe sur les conditions et usages de location et se tient à votre disposition pour vous aider à orienter vos recherches.

Quel type de logement choisir ?

Chambres (ou kots) en résidences universitaires, en internat, en communautaire, chambres « flat », appartements meublés ou non, studios, appartements ou maisons à partager, logements intergénérationnels, ou pour personnes à mobilité réduite...

Tous les renseignements se trouvent sur le site www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/logement

Office du Logement

Campus du Solbosch

Bâtiment F1, Avenue Paul Héger 22, 1050 Ixelles

Tél. : 02 650 21 73 — e-mail : office.du.logement@ulb.be — www.ulb.be/logements

Se restaurer, partager des espaces de convivialité

Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, il vous suffira de présenter votre carte étudiant à la caisse. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches

Protection, urgences, sécurité informatique, assurances et protection des données

La sécurité (Service Protection et Sécurité & objets perdus)

Penser aux autres, c'est penser à soi... et vice-versa ! En cas de problème, ayez le bon réflexe : vous subissez ou constatez un problème médical, un accident grave, un incendie, une agression, trouvez un objet suspect, un objet perdu... ? Tout événement de ce genre est du ressort du Service protection et sécurité.

Numéros d'appels d'urgence (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :



7 pour les campus du Solbosch, de la Plaine, et de Charleroi

22 pour le campus Erasme

112 pour les autres campus.

Depuis un Gsm : 02 650 26 14

Bornes SOS

Pour toute information sur ces bornes et la sécurité sur les campus :

Service Protection et Sécurité

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157, (administration) et **121 (dispatching 24h/24h)**, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 26 14

e-mail : sps@ulb.be.

www.ulb.be/fr/secours-securite/protection-et-securite

Sécurité informatique

La protection de vos données personnelles est prioritaire pour l'ULB. Vous pouvez vous aussi y contribuer en adoptant quelques mesures simples de sécurité :

- **apprenez à reconnaître les emails frauduleux :**
- on vous presse (notion d'urgence) de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe, sous peine d'avoir à subir des conséquences désagréables ? Assurez-vous qu'il ne s'agit pas de phishing (hameçonnage). L'ULB ne vous enverra jamais de message vous demandant vos identifiants et/ou mots de passe. Ne les communiquez jamais à qui que ce soit ;
- le message est laconique et vous invite à ouvrir une pièce jointe pour prendre connaissance du contenu ? Méfiez-vous, il s'agit peut-être d'un virus. En cas de doute, n'ouvrez pas la pièce jointe et ne répondez pas au message. Contactez l'expéditeur par téléphone pour vérification ;
- vérifiez l'adresse email qui se cache derrière le nom de l'expéditeur: tous les emails officiels de l'ULB proviennent d'une adresse @ulb.be, @ulb.ac.be ou, parfois, d'une adresse @vub.ac.be ou vub.be. Cette vérification ne garantit pas à 100% que l'email n'est pas frauduleux, mais limite néanmoins les risques..
- vérifiez que l'adresse du lien pointe bien vers une page ULB (www.ulb.be/page_xyz), soit en passant votre pointeur au-dessus du lien (pc), soit en appuyant longuement sur ce lien (smartphone).

Apprenez à utiliser judicieusement votre adresse email @ulb.be :

- utilisez exclusivement votre adresse email @ulb.be lors de vos échanges avec l'ULB ;
- limitez l'utilisation de votre adresse email @ulb.be à des fins académiques ;
- limitez le référencement de votre adresse email @ulb.be sur des sites extérieurs à l'ULB.

Protégez vos mots de passe :

- choisissez des mots de passe suffisamment robustes (mélangez des lettres – minuscules et majuscules –, des chiffres et des signes)
- ne les partagez jamais avec qui que ce soit ;
- évitez de n'utiliser qu'un mot de passe générique pour tous vos comptes informatiques (Google, Facebook, LinkedIn,...) et ne choisissez pas le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université que pour un service interne à l'Université ;
- pensez à changer votre mot de passe de temps en temps ;
- installez une suite de protection sur votre ordinateur (la suite préconisée par l'ULB est McAfee Endpoint Security qui inclut, outre la protection antivirus normale, une protection contre les comportements malveillants ainsi qu'un module de contrôle Web) ;

Règlement général sur la protection des données

Le 27 avril 2016, le Parlement européen a adopté le Règlement général sur la protection des données. Ce règlement a pour objet de garantir la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et de la libre circulation des données à caractère personnel. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018 et tous les traitements de données personnelles effectués au sein de l'ULB sont désormais conformes aux dispositions de ce règlement.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données de l'ULB à l'adresse rgpd@ulb.be.

- **utilisez des mots de passe forts**, constitués au minimum de 8 caractères, de différents types : minuscules, majuscules, chiffres et caractères ;
- **ne choisissez jamais le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université** (Gmail, Facebook, LinkedIn,...) **que pour un service interne à l'université** et pensez à en changer de temps en temps ;
- **installez un antivirus et un antispyware** sur votre ordinateur et configurez le scan antivirus automatique.

Le Service des assurances

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementations belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers par suite d'erreurs, négligences, omissions, imprudences ou autres similaires qui leur seraient imputables en assistance (maladie, accident et rapatriement), lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires. La couverture d'assurance en accidents corporels et assistance est complémentaire aux prestations légales de la mutualité.

Tel : 02 650 23 00, email : assurances@ulb.be

B – Des aides, tout au long de vos études

Se faire épauler

Le Service social étudiants (SSE)

Des difficultés pour payer votre minerval ? Des problèmes avec votre CPAS ? Connaître les possibilités de financement de vos études ? Vous cherchez un job étudiant ? Vous êtes perdu dans vos démarches administratives ?....

Pour toute difficulté ou question, le Service social étudiants vous accueille et vous accompagne durant toute l'année académique. Il peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous orienter vers les services adéquats. Il vous accompagne également dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, CPAS, Allocations familiales...).

Le SSE peut vous octroyer une aide financière qui peut prendre différentes formes : intervention dans l'achat de vos supports de cours, réduction de loyer, prise en charge des frais de transports... Les demandes doivent être introduites via votre portail MonULB – Mon secrétariat virtuel – Ma demande d'aide financière.

Des réductions de minerval peuvent également être octroyées sous certaines conditions. Les demandes doivent être introduites du 23 août au 29 avril 2022. La prise de rendez-vous se fait via le portail MonULB – Mes paiements.

Service social étudiants

Campus du Solbosch, Bâtiment M, niveau 4, avenue Paul Héger 28, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : sse@ulb.be

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives

Étudiant.e.s transgenres

Le Service Social Étudiants met à disposition des étudiant.e.s transgenres une procédure leur permettant de faire reconnaître leur prénom usuel. À n'importe quel moment de l'année académique, il vous suffit de vous présenter sans rendez-vous à l'accueil du Service Social Étudiants.

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : sse@ulb.be

www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/etudiant-e-s-transgenres

Étudiants à besoin spécifique

Les étudiants à besoin spécifique (en situation de handicap, de maladie ou de trouble des apprentissages, artistes ou sportifs de haut niveau, étudiants entrepreneurs) peuvent bénéficier d'un encadrement particulier.

N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du service compétent pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage.

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Étudiants en Situation de Handicap (Cellule EBS-ESH)

Vous désirez entreprendre ou poursuivre des études et vous avez des besoins spécifiques liés à une situation de handicap. Vous avez un trouble moteur, visuel, auditif, une maladie invalidante, un trouble spécifique des apprentis-

sages ou un trouble du comportement et pensez que cela peut avoir un impact sur vos études. Le cursus universitaire est le même pour tous. Mais, vous avez le droit à des aménagements raisonnables et à une aide spécifique en fonction de vos besoins. Demandez une reconnaissance de votre situation d'Étudiant à Besoin Spécifique (EBS) – étudiant en situation de handicap (ESH).

Infos : www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Accueil et Accompagnement des Étudiants à Besoins Spécifiques en Situation de Handicap

Campus Solbosch
Bâtiment E1.1.108
Avenue Buyl ; 87A, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 32 78
E-mail : ebs.esh@ulb.be

ULB Desk Refugees

L'ULB Desk Refugees accueille, informe et accompagne individuellement les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile, dans l'ensemble de leurs démarches, avant, pendant et après l'inscription à l'ULB.

Il peut notamment vous soutenir dans les frais liés à vos études et vous permettre de bénéficier de cours de français.

Tél: 00 32 (0)2 650 22 21

Email : deskrefugees@ulb.be

<https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/welcome-desk-for-refugees>

Le Service InfOR-études

Les conseillers en information d'InfOR-études vous renseignent sur toute question relative à vos études, à la vie étudiante, aux services de l'ULB, à notre offre de formation, aux débouchés professionnels de nos filières... et ce, à tout moment de l'année.

Vous vous interrogez sur votre choix d'études ? Vous souhaitez vous réorienter ou encore être accompagné dans votre processus de choix de Master ? Notre équipe de conseillers en information et/ou (ré)orientation vous accompagne durant tout votre parcours académique.

InfOR-études

Campus du Solbosch, Bâtiment S Niveau 4 bureau S.4.102
Avenue Buyl, 87A 1050 Bruxelles (entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)

Permanence et accueil des visiteurs :

- Du 1er juillet au 15 octobre : du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

- Du 16 octobre au 30 juin : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h

Permanence téléphonique au 02 650 36 36. Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h

e-mail : infor-etudes@ulb.be — www.ulb.be/infor-etudes

Se soigner et s'épanouir

Le Service médical

Situé sur le campus du Solbosch, le Service médical de l'ULB vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, médecine du sport). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie et ostéopathie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre mutuelle (à part l'ostéopathie). Horaire : du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Service médical

Campus du Solbosch, Bâtiment M
Avenue Paul Héger 28, 1050 Ixelles, Tél. : 02 650 29 29
www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/sante-et-bien-etre

Sur le campus Erasme, en plus des consultations par les spécialistes à l'Hôpital Erasme, le poste de Consultation de médecine générale d'urgence (CMGU Erasme) vous propose des consultations de médecins généralistes, du lundi au vendredi de 18h à 23h (fermé week-ends et jours fériés) sans rendez-vous, avec la possibilité d'être examiné dans un délai très court (moins de 30 minutes d'attente en moyenne).

Campus Erasme – Bâtiment 15 (à côté des urgences de l'hôpital Erasme)
Route de Lennik 808 – 1070 Anderlecht — Tél: 02 555 34 05
<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/services-de-soins/services-medicaux/consultation-de-medecine-generale-d-urgence-cmgu>

L'asbl Aimer à l'ULB

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial où vous trouverez toute l'année de l'information et où l'on vous recevra en consultation au sujet de la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (dépistage et traitement) ;

- des pilules du lendemain et des tests de grossesse ;
- des consultations psychologiques et psychothérapeutiques ;
- des consultations juridiques et de médiation familiale ;
- des activités de prévention concernant la vie sexuelle et affective.

Aimer à l'ULB est ouvert à toutes et tous et en toute confidentialité, du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h30 à 12h30, même pendant les congés scolaires.

Aimer à l'ULB

Campus du Solbosch, Avenue Jeanne 38, 1050 Bruxelles,
Tél. : 02 650 31 31, Fax : 02 649 86 47
www.aimerulb.be

PsyCampus

PsyCampus est un service de consultation psychologique qui vous accueille en cas de difficultés personnelles, familiales, ou en rapport avec la vie universitaire.

PsyCampus

Campus du Solbosch
Avenue Buyl 127, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 20 25
e-mail : psycampus@ssmulb.be www.ssmulb.be/centre/psycampus — www.aimerulb.be

cash^e – le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiantes et étudiants

cash^e écoute, conseille, oriente et accompagne les étudiantes et étudiants face aux pressions psychologique, aux intimidations, aux violences sexuelles et sexistes, au harcèlement.

Tu vis des relations difficiles ou tendues avec un-e autre étudiant-e, un-e enseignant-e, un membre du personnel de l'ULB, ou un maître de stage et tu te rends compte que cela affecte ton bien-être ? Le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiantes et étudiants te propose un espace d'écoute confidentiel, totalement indépendant. Pour t'aider à y voir plus clair, mettre des mots sur ce qui se passe, sortir du silence et chercher les pistes qui peuvent répondre à tes besoins, renouer avec tes ressources, parce que tu en as, et choisir, en connaissance de cause, ce que tu vas mettre en place. Si tu le souhaites, nous pourrions t'accompagner dans la mise en pratique des actions choisies. Tu ne seras jamais obligé-e de passer par cash^e et aucune procédure ne sera entreprise sans ton consentement.

cash^e

Campus du Solbosch, Avenue F.D. Roosevelt 41 – bureau 2, 207 (NB : entrée par le 39), 1050 Bruxelles. Campus Erasme : dans le Bucopa, local
Tél.: 02 650 45 58 e-mail: cashe@ulb.be www.Ulb.be/cashe

Accueillir vos enfants

Les Crèches

L'Université met à disposition des étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

Crèche de l'ULB

Campus du Solbosch
Bâtiment G

Avenue Depage 15, 1000 Bruxelles

e-mail : creche.solbosch@ulb.be ou ebs.parents@ulb.be

Tél. : 02 650 67 25 40 02 (secrétariat)

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Crèche Erasme asbl

Campus Erasme

Bâtiment 6

Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles

Tél. : 02 555 54 62

<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/a-propos-de-l-hopital/services-administratifs/creches>

Travailler

ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... Cette plateforme centralise des offres d'emploi internes et externes pour les étudiants de l'ULB.

e-mail : ulbjob@ulb.be

www.ulb.be/fr/travailler-et-collaborer/job-etudiant

Tutorat (asbl Schola ULB)

L'Asbl Schola ULB recrute des Étudiant.e.s dès la BA1 afin d'animer des séances de tutorat. Il s'agit de soutien scolaire pour de petits groupes d'élèves du primaire ou du secondaire, dans des écoles de Bruxelles.

Si vous voulez vous engager en faveur de l'égalité des chances, rendez-vous sur son site et rejoignez en tant que volontaire un projet qui a du sens!

NB : les missions de volontariat sont défrayées et peuvent se cumuler avec un job étudiant.

Schola ULB, tél. : 02 650 36 44, e-mail : info@schola-ulb.be
Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5, Bureau S.5.102,
avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles
www.schola-ulb.be

C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... Tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chaque faculté a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation,
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa) et un accompagnement dans vos recherches et travaux (service EUReeKA) dans les bibliothèques (voir ci-dessous),
- des cours de soutien en langues à la F9 Languages in Brussels (voir ci-dessous le Plan Langues)...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études, ou à visiter la page www.ulb.be/fr/etudier/reussir pour connaître le détail de ces aides possibles.

Blocus assisté

Le Blocus assisté est un dispositif d'aide à la réussite à destination des étudiants de première année (de huit facultés) et qui a pour but d'aider à préparer la seconde session (étudiants assistants par matière/faculté qui répondent aux questions individuelles, donnent des séances collectives, donnent des examens blancs...). Ce dispositif est reconnu comme « guidance institutionnelle », financé en grande partie par l'Université et il est organisé par le BEA.

Notes de cours en ligne

L'ULB a été pionnière dans le domaine de l'e-learning en Communauté française en ouvrant son campus virtuel dès 1998. Depuis cette époque, étudiants et enseignants disposent d'un environnement centralisé, souple et simple à prendre en main, pour l'apprentissage en ligne ou le support à l'enseignement présentiel.

Le décret Paysage prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, d'un certain nombre de supports de cours (notamment, les syllabus).

À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université Virtuelle (voir page 9). Les documents présents dans le dossier intitulé « Supports de cours disponibles aux PUB » sont disponibles en version imprimée reliée aux Presses universitaires de Bruxelles (PUB) (www.pub-ulb.be + voir ci-après).

Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux PUB. Il vous suffit de faire la demande d'une carte 'COF' auprès du Service social étudiants.

Accès aux salles informatiques

Les étudiants ont à leur disposition des salles informatiques, situées sur les campus du Solbosch, de la Plaine, Erasme et sur le site ULB-Flagey (Salles d'ordinateurs du Parc Didactique Informatique — PADI). Les conditions d'accès aux salles sont régies par un règlement général et pour certaines par des conditions supplémentaires.

padi.ulb.ac.be

Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centers)

C'est en pensant à vos besoins en termes d'apprentissages que l'ULB est actuellement en train de déployer les Library & Learning Centers sur ses campus. Conçus comme de véritables lieux de vie adossés aux fonctions traditionnelles des bibliothèques, les Library & Learning Centers ne se contentent pas de vous donner accès à nos collections de documents, mais vous offrent également des infrastructures de travail et d'étude adaptées à vos pratiques. En outre, ils hébergent différents services de support qui vous accompagneront tout au long de votre parcours à l'ULB :

- **S&SAME** : comme son nom l'indique, S&SAME vous donne les premières clés pour vous orienter dans les bibliothèques et sur les différents campus, repérer vos locaux de cours, salles informatiques et tout autre service utile. Les équipes de S&SAME sont également à votre disposition pour vous aider à trouver l'horaire d'un cours, vous expliquer comment vous connecter au wifi, accéder à votre mail, à MonULB ou encore à l'Université Virtuelle. Enfin, S&SAME vous donne les indications utiles pour rechercher un livre ou un article spécifique, et assure le prêt de documents.

- **EUReeKA** : ce service vous aide dans vos recherches documentaires, qu'il s'agisse de trouver un article, un livre, ou de repérer les publications disponibles sur un sujet dans le cadre de la préparation de vos travaux. N'hésitez pas à vous présenter spontanément au service EUReeKA de votre bibliothèque en cas de difficulté. Le cas échéant vous serez orienté vers la guidance ou la formation documentaire adaptée à vos besoins. Vous y recevrez également les premières clés pour présenter une bibliographie cohérente, comprendre comment éviter le plagiat, ou encore télécharger, sauvegarder et/ou imprimer les documents que vous avez repérés.

- **Aide en ligne et tutoriels** : le service « Questions », vous permet d'obtenir des renseignements pratiques sur le fonctionnement des bibliothèques ou une première aide à la recherche de documents via un formulaire accessible sur le site bib.ulb.be.

Vous souhaitez vous former à la recherche documentaire à votre rythme, de chez vous ?

Suivez le cours en ligne gratuit **What's Up Doc. Formation documentaire pour tous,**



Ce cours est proposé **deux fois par an** (en octobre et en février). Il s'étend sur **8 semaines** et vous permet de vous familiariser avec la **méthodologie de la recherche documentaire**, par des exercices dans des outils de recherche. Un **accompagnement** via un forum est organisé durant toute la période d'ouverture du cours.

- Enfin, un tutoriel en ligne permettant de préparer une recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire (sciences humaines) est également disponible sur l'Université Virtuelle (dossier « Formations transversales »).

Des formations à la recherche documentaire en présentiel complètent l'offre d'accompagnement que nous vous proposons.

Outre les services d'aide décrits plus haut, les bibliothèques mettent à votre disposition **des espaces et des outils** pensés pour vous permettre d'étudier, préparer vos travaux ou tout simplement prendre connaissance des documents qui vous sont utiles dans des conditions optimales. Vous y trouverez notamment : des espaces aménagés afin que vous puissiez travailler ou étudier (individuellement ou en groupe), des séminaires et des salles de formation ; des PC pour la consultation des collections électroniques, un accès internet et un réseau wifi ; des scanners et/ou machines multifonctions (copies, impressions, scans).

Dans le cadre de vos études, vous serez amenés à vous documenter sur votre domaine et à faire des recherches bibliographiques pour vos travaux ou votre mémoire. Notre rôle est de veiller à vous fournir les documents imprimés ou électroniques qui vous seront utiles tout au long de votre parcours à l'ULB. Si le livre ou l'article que vous recherchez n'est pas accessible à l'ULB, n'hésitez pas faire appel à notre service de fourniture de documents pour obtenir des documents faisant partie ou non des collections des bibliothèques de l'ULB (service payant).

Les bibliothèques vous accueillent sur les campus :

Campus du Solbosch

Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB, Tél. : 02 650 23 77

Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30, Tél. : 02 650 20 54

Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau — Tél. : 02 650 39 25

Campus de la Plaine

Bibliothèque de Pharmacie : Bâtiment BC — Tél. : 02 650 51 48

Campus Erasme

Bibliothèque des Sciences de la santé : Bâtiments GE et D, Tél. : 02 555 61 70/46 89

ULB-Flagey

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

ULB-Uccle

Bibliothèque de Traduction et d'interprétation :

Rue Hazard, 34, 1180 Bruxelles, Tél. : 02 650 62 29

Pour toutes les bibliothèques : bib.ulb.be

Carte « de lecteur »... et « carte de paiement et d'accès »

Votre carte d'étudiant vous sert de « carte de lecteur ». Il existe par ailleurs une carte à puce anonyme, qui est une « carte de paiement et d'accès », en vente dans les bibliothèques. Vous pourrez l'utiliser pour diverses applications d'accès (bibliothèque des sciences de la santé, parkings, salles informatiques...) et pour le paiement des photocopies dans les bibliothèques.

Les lieux d'étude à votre disposition

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose simple. Consciente de ce problème, l'Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'étude supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'examens.

Horaires et lieux: voir sur www.monulb.be et

<https://actus.ulb.be/fr/actus/covid-19-acces-aux-salles-detude-et-aux-salles-de-travail>

Le Plan Langues

Le Plan Langues constitue une belle opportunité que l'ULB propose pour aider ses étudiants en Bachelier dans l'apprentissage des langues : le néerlandais et l'anglais, qui sont insérés essentiellement dans les programmes de Bachelier. Pour permettre aux étudiants plus faibles de suivre avec profit ces enseignements, des cours de remise à niveau sont organisés gratuitement à la F9 Languages in Brussels, dès la rentrée en 1^{re} année du 1^{er} cycle. www.ulb.be/fr/se-former/plan-langues

Les tables de conversation

Le CIDLV (Centre interfacultaire de didactique des langues vivantes) organise des tables de conversation en anglais, italien, espagnol, français et néerlandais selon le principe « 1 jour, 1 langue, pendant 1 heure ». Ouvertes à tous les membres de la Communauté universitaire, elles sont entièrement gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire, il suffit de se présenter à l'heure de la table devant le local (les tables sont limitées à 12 personnes). Elles sont animées par des « native speaker » et les sujets de discussion sont déterminés d'après les centres d'intérêt des participants. Pour pouvoir profiter pleinement de ces tables de conversation, les participants doivent avoir, au minimum, un niveau A2 sur l'échelle du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues). <https://langues.ulb.be/fr/conversations>

Les tandems

Il s'agit d'un échange linguistique entre pairs qui permet de développer de manière originale vos compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle vous désirez vous perfectionner. En retour, vous aidez votre « partenaire-Tandem » à s'améliorer dans votre propre langue maternelle. Comment ? Vous organisez 15 rencontres de 2h avec votre partenaire et vous rédigez quelques travaux écrits. Un-e assistant-e vous suivra pendant tout votre parcours.

<http://tandems.ulb.be/>

Les cours de français langue étrangère (FLE)

Afin d'améliorer les connaissances linguistiques des étudiants internationaux, l'Université offre un large éventail de cours de français, avant la rentrée universitaire et pendant l'année académique.

www.ulb.be/fr/avant-les-etudes/cours-de-francais-pour-etudiants-et-etudiantes-non-francophones-remise-a-niveau-et-preparation-aux-etudes-universitaires

Les Archives et la Réserve précieuse

Les Archives de l'ULB rassemblent, traitent et conservent l'ensemble des documents officiels et administratifs de l'Université, ainsi que de très nombreux fonds historiques. La Réserve précieuse conserve livres et documents rares et précieux, relatifs notamment à l'histoire du livre et de l'imprimé, ainsi que les fonds d'archives de différents donateurs. Les Archives et la Réserve précieuse conservent aussi une importante collection d'œuvres d'art.

Les deux unités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire.

mail : mgraye@ulb.be

Tél : 02 650 24 23

<https://musees.ulb.be/fr/archives-et-reserve-precieuse>

Les Éditions de l'Université de Bruxelles

Les Éditions de l'Université de Bruxelles publient, en poche et en grand format, des ouvrages de recherche, des manuels universitaires et des essais dans de nombreux domaines des sciences humaines et sociales, en droit de l'Union européenne.

Les ouvrages des Éditions sont en vente dans les principales librairies.

www.editions-universite-bruxelles.be

Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient, sous un nouveau format moins cher et plus écologique, des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Les trois librairies des PUB proposent les livres recommandés par les professeurs, les produits siglés ULB mais aussi toute une sélection d'ouvrages scientifiques, médicaux, juridiques, de sciences humaines, d'architecture ainsi que des romans.

Par ailleurs, les PUB développent actuellement un projet de syllabus électronique : le Syllabus21.

De plus, les PUB offrent un service d'impression de qualité pour les travaux personnels, mémoires, thèses, affiches...

Enfin, les PUB ce sont aussi 3 restaurants : l'Architecte à Flagey, Les Presses à Erasme et la Maison à l'UAE (La Plaine).

PUB

Campus du Solbosch

Bâtiment V
Avenue Paul Héger 42, 1000 Bruxelles
Tél: 02 649 97 80 (Solbosch)
e-mail: communication@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Campus Erasme

Bâtiment F1
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles
T: 02 555 64 29 (ERASME)
e-mail: erasme@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Campus Flagey

Faculté d'Architecture
19 Place Eugène Flagey
T: 02 648 34 36
email: flagey@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Le Service de mobilité étudiante

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc. C'est un moyen extraordinaire d'élargir votre horizon culturel et de perfectionner votre connaissance des langues.

Le Service de mobilité étudiante

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5
e-mail: mobilite@ulb.be
www.ulb.be/fr/etudier/partir-ou-venir-en-echange

D – Vivre l'Université, intensément

S'informer

**Réseaux sociaux... actus & agenda... Esprit libre...
La Lettre aux étudiants... Events... Radio campus...**

Rendez-vous sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, etc.

& actus & agenda : vous retrouverez, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites infos, de podcasts, de vidéos, et de liens divers et variés ! www.actus.ulb.be

Esprit libre est le magazine trimestriel de l'ULB (diffusé via des présentoirs sur les campus - également disponible en ligne). Il est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement, d'événements et d'implication dans la société. actus.ulb.be/fr/magazine

Le webzine Prisme est un nouveau projet multimedia et participative, gratuite. Il traite d'enjeux de société dans leur complexité, en s'appuyant sur des expertises scientifiques et en donnant la parole aux jeunes. Dans ce premier numéro, les vaccins tombent le masque. actus.ulb.be/fr/magazine

La Lettre aux étudiants est un zoom mensuel sur l'actualité de nos campus, les infos pratiques utiles dans votre vie d'étudiant, etc. Elle est envoyée directement dans votre boîte mail.

Events est l'agenda papier de l'ULB (également diffusé sur les campus via les présentoirs). Il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques, événements sportifs & fun...) qui jalonnent l'année académique.

Radio Campus est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information. www.radiocampus.be

Radio campus

Campus du Solbosch, Bâtiment F1, niveau 5

Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles,

Tél. : 02 640 87 17

e-mail : info@radiocampus.be

www.radiocampus.be

S'impliquer

Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants de l'ULB et défend leurs droits au sein de différents organes décisionnels. Il est l'interlocuteur des autorités académiques et de la Communauté française par le biais de la Fédération des étudiant(e)s Francophones (FEF — dont il est membre).

Il a également pour mission d'informer les étudiants sur leurs droits et de les soutenir dans des processus de recours éventuels — par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale.

Le BEA soutient également le développement de projets étudiants au sein de l'ULB et en subsidie régulièrement.

BEA

Campus du Solbosch, Avenue Héger 42, 1050 Bruxelles — U.B.2.169-171

Tél : 02 650 47 75 - e-mail: ulb.bea@gmail.com - Web : bea.ulb.ac.be

Les cercles et associations étudiantes

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des projets solidaires, des séances de cinéma, ou autres activités, les cercles et associations étudiantes tiennent une part importante dans la vie à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 80 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement enregistrés par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contacté au cours de votre parcours par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider d'y prendre part !

Associations étudiantes

www.ulb.be/fr/l-universite/folklore-et-cercles-etudiants

Service Environnement et Mobilité

Le service Environnement et Mobilité pilote la politique de développement durable de l'ULB pour l'ensemble de ses sites.

Réduire son empreinte environnementale

Consommer durable

Des fontaines à eau accessibles à tous, des points de restauration proposant des options végétariennes, des marchés hebdomadaires de produits locaux et un magasin Oxfam (sur le campus du Solbosch).

Retrouvez plus de détail sur ce que l'ULB vous propose : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches

Biodiversité

Les potagers de l'ULB :

Les campus Solbosch et Erasme disposent chacun d'un potager géré par des étudiants. Ces projets participatifs soutiennent l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/biodiversite

Parcours arbres

Le campus du Solbosch abrite plus de 45 arbres remarquables. Ceux-ci sont signalés par des plaquettes explicatives. Le Service Environnement et Mobilité propose une carte dédiée permettant de découvrir le campus sous un nouveau jour.

www.ulb.be/fr/espaces-verts/parcours-arbres-du-solbosch

Filières de tri

À chaque déchet son recyclage! 16 filières de tris existent à l'ULB. Des poubelles PMC, papier et tout venant sont installés dans et autour des bâtiments. Pour les autres types de déchets, des points de collecte dédiés existent.

Plus d'informations dans l'éco-guide des déchets :

www.ulb.be/fr/durabilite/communaute

Le Repair Café de l'ULB

Plutôt que jeter, pourquoi ne pas réparer? Le Cercle Polytechnique organise chaque mois le Repair Café de l'ULB.

Retrouvez tous les Repair Cafés organisés en Belgique sur www.repairtogether.be/

Engagement : Le Student Green Office

À l'ULB, le développement durable est aussi l'affaire des étudiants. Le Student Green Office est une structure institutionnalisée, composée d'étudiants engagés pour une université durable. Son rôle est de mettre en œuvre des projets de développement durable et de sensibilisation sur les différents campus.

De nombreux projets ont été menés par le SGO : circuit de collecte de papiers pour servir de brouillon lors des blocus, campagnes de sensibilisations, événements cyclistes, journée annuelle de la durabilité...

Vous avez envie de vous impliquer? Contactez-les!

Service Environnement et Mobilité

Tél: 02 650 38 17

www.ulb.be/fr/communaute/student-green-office

Se cultiver, se divertir

ULB Culture

ULB Culture programme, accueille et soutient des manifestations culturelles sur les principaux campus de l'ULB : expositions, théâtre, musique, ciné-club... Il organise également des ateliers culturels : chœur, orchestre, théâtre, cinéma et comédie musicale. ULB Culture loue ou met à disposition des infrastructures culturelles (Salle Delvaux et Salle de Répétition) ainsi qu'un piano de répétition. Il gère la principale salle d'exposition de l'Université, la Salle Allende.

ULB Culture propose une Carte ULB Culture, grâce à laquelle vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels chez ses partenaires culturels. Durant toute l'année, ainsi que la participation à des concours vous permettant de gagner des places gratuites. Vous recevez également une Newsletter trimestrielle par

laquelle vous restez informé de toutes les activités organisées par ULB Culture, mais aussi des évènements se déroulant dans ses salles.

ULB Culture

Campus du Solbosch, Bâtiment F1,
Niveau 4, Avenue Paul Héger 22-24,
1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 37 65
e-mail : culture@ulb.be
www.ulb.be/fr/culture

Le Réseau des musées de l'ULB

Le Réseau des musées de l'ULB fédère plus de 10 musées et collections de l'Université, répartis sur 4 sites bruxellois (Auderghem, Erasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). Le Réseau édite une **Lettre d'information** trois fois par an, téléchargeable sur sa page de même que toutes les informations relatives à ses activités et à celles de ses membres.

Réseau des musées de l'ULB

www.ulb.be/fr/culture

PointCulture ULB

Situé au cœur du campus du Solbosch, PointCulture ULB c'est le rendez-vous incontournable des amateurs de toutes les musiques, des cinéphiles, des mordus de jeux vidéo. Chaque semaine, il s'y passe quelque chose de neuf et d'original dans une atmosphère conviviale : concerts, rencontres musicales, conférences, expositions, projections... Tout simplement, un lieu où la culture est à vivre ! Inscription gratuite sur simple présentation de la carte d'identité et de la carte d'étudiant.

Ouvert mardi, mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h30.

PointCulture ULB Ixelles

Campus du Solbosch, bâtiment U, Tél. 02 737 19 61
e-mail : ulb@pointculture.be
www.pointculture.be/ulb

Garder la forme !



ULB Sports

L'ULB Sports vous propose, pour 50 € par an, un accès à une cinquantaine d'activités sportives et ce sur les campus Solbosch et Erasme ainsi que dans d'autres lieux d'activités (piscine...).

Au programme : des sports collectifs (rugby, basket...), des sports individuels (badminton, escrime...), des cours en musique (zumba, salsa, body sculpt...) et encore bien d'autres activités (cheerleading, tai-chi...).

Découvrez l'offre complète sur notre site www.ulbsports.eu

N'oubliez pas : une intervention mutuelle est certainement possible, renseignez-vous auprès de votre organisme.

L'ULB Sports c'est aussi :

- Pour l'étudiant à besoin spécifique — Sportif de haut niveau :

L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour

vous permettre de combiner L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner votre double carrière études et sport de haut niveau.

- ULB OWLS :

Vous pratiquez une activité sportive en club ? Rejoignez les équipes universitaires de l'ULB et défendez nos couleurs dans les Championnats « Interuniversitaires ».

- 10 Km de l'ULB

Une course de conviviale et philanthropique qui permet de récolter des fonds pour la recherche scientifique à l'ULB. Infos : www.10kmulb.be

Infos – Contacts :

www.ulbsports.eu / ulbsports@ulb.be

Permanence Solbosch,

Bâtiment F1, niveau 2, Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles

Permanence Erasme

Bâtiment O, local O.2.305A

Suivez-nous...

www.facebook.com/ulbsports / [@ULBSports](https://twitter.com/ULBSports) / MonULB

Appli « ULB Sports »

ULB... demain Alumni !

Vous n'y êtes pas encore, mais il n'est jamais trop tôt pour y penser ! Après votre diplôme, pour rester en contact avec vos anciens camarades d'études, en savoir plus sur les dernières avancées scientifiques dans votre domaine, être régulièrement informés des activités de votre Alma Mater... devenez Alumni !

www.ulb.be/fr/alumni

Quelques liens utiles

Présentation de l'ULB,

<https://www.ulb.be/fr/l-universite>

Documents officiels, statuts, règlements, etc.

www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1

Pages thématiques dédiées aux étudiants

<https://www.ulb.be/fr/etudiant-de-l-ulb>

S'informer sur les études

www.ulb.be/infor-etudes

Pôle académique de Bruxelles

www.poleacabruelles.be

Sécurité de l'information

<https://www.ulb.be/fr/secours-securite/protection-et-securite>

ULB engagée

www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage